



Cibox Inter@ctive S.A.
Société anonyme au capital de 2 598 650,52 euros
Siège social - 17 allée Jean Baptiste Preux 94140 Alfortville
RCS Créteil N° 400 244 968

**DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE DE L'ADMISSION
SUR EURONEXT GROWTH DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS
ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ CIBOX**

AVERTISSEMENT

Euronext Growth est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Le présent document d'information ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Le présent document d'information a été établi sous la responsabilité de l'Émetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

Conformément :

- à la loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant
« La possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) »,
- à l'arrêté du 4 novembre 2009 portant sur l'homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, tel que publié au journal officiel du 13 novembre 2009, et
- aux articles 1.4, et 3.1 des Règles des marchés Euronext Growth en date du 17 août 2020

Euronext Paris S.A. a approuvé l'admission sur Euronext Growth des 129 932 526 actions ordinaires composant le capital de la société CIBOX INTER@CTIVE (« CIBOX », « la Société »). L'admission des actions de la société CIBOX INTER@CTIVE aura lieu le 30 septembre 2022, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth.

Le présent document d'information (ci-après le « Document d'Information ») sera disponible sur le site d'Euronext (www.euronext.com) et sur le site de la société CIBOX INTER@CTIVE (www.ciboxcorp.com)

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	2
I. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION	4
II. APERÇU DES ACTIVITÉS	5
1. Présentation de la Société	5
2. Activité et données financières	5
A. Le marché	5
B. Le positionnement de Cibox	6
C. L'année 2021.....	6
D. Premier semestre 2022	7
E. Perspectives 2022.....	8
F. Le projet industriel de Revin	8
3. Structure juridique.....	9
III. FACTEURS DE RISQUES	10
1. Risques sectoriels.....	11
G. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement en composants	11
H. Risque lié à la concurrence.....	11
I. Risque lié à l'épidémie de Covid 19	11
2. Risques opérationnels.....	12
A. Risques liés aux produits commercialisés	12
B. Risques liés à l'accès aux financements.....	13
C. Risque de dépendance envers ses fournisseurs	13
J. Risques clients	13
K. Risques liés aux systèmes d'information	14
L. Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés	14
M. Risques liés aux stocks	14
N. Risques liés au transport.....	15
3. Risques financiers	16
A. Risques de change.....	16
B. Risques sur les actions propres et autres placements financiers.....	17

4.	– Risques juridiques	17
A.	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	17
B.	Risques liés à la réglementation et à son évaluation	18
IV.	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH PARIS .	19
1.	Motivation de la demande de transfert	19
2.	Caractéristiques des actions de la société.....	19
3.	Calendrier définitif du transfert de cotation	20
4.	Listing sponsor.....	20
V.	ACTIONNARIAT DE CIBOX AU 30 JUIN 2022.....	21
1.	Capital social au 30 juin 2022.....	21
2.	Capital autorisé au 30 juin 2022	21
VI.	SITUATION DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN 2022.....	25
VII.	EVOLUTION DU COURS DE BOURSE.....	26
VIII.	ETAT DES COMMUNICATIONS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.....	27
IX.	ANNEXE : RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2021.....	29

I. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

1. Responsable du document d'information

Monsieur Georges Lebre,
Président Directeur Général

2. Attestation de la personne responsable

Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Alfortville
Le 26 septembre 2022

Georges Lebre,
Président Directeur Général



II. APERÇU DES ACTIVITÉS

1. Présentation de la Société

Créée en 1995, Cibox est une entreprise technologique française spécialisée dans les produits électroniques grand public. Au fil des années, Cibox a acquis une grande expérience dans le design et la conception de produits technologiques répondant aux attentes des consommateurs et des distributeurs, sur différents marchés.

Cotée en Bourse depuis 1996, Cibox a été l'un des pionniers de la démocratisation de l'Internet en France, en devenant l'un des tout premiers opérateurs de télécommunications Internet (transit IP) offrant, associés aux terminaux connectés, des services de connectivité haut débit.

Cibox entame en 2003 une seconde vie dans le secteur des périphériques informatiques en affichant depuis lors une capacité d'adaptation sans faille.

En 2016, une nouvelle activité est créée dans le secteur de la mobilité. Les transporteurs individuels doivent répondre à des nouveaux besoins en matière de déplacement, moins coûteux en énergie fossile. Ils visent à se substituer aux véhicules terrestres à moteur pour des déplacements courts. Cibox est initialement présent sur ce marché en commercialisant des gyropodes et des trottinettes électriques. Ils répondent notamment à un souci de diminution des émissions de CO2 et de pollution atmosphérique.

Aujourd'hui, l'offre s'articule principalement autour d'une gamme de produits innovants dédiés à la micromobilité électrique (trottinettes, vélos à assistance électrique, accessoires) adaptés au quotidien des utilisateurs. Cibox conçoit, fabrique, et entretient des produits et services de mobilités douces pour les trajets de 3 à 30 km, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Afin de promouvoir ses solutions innovantes, Cibox a développé ses propres marques de produits (Cibox, Scooty et yeeep.me). A l'activité de conception, distribution et de SAV de ses produits, s'ajoute une activité de services « 3R » : Réparation – Reconditionnement – Recyclage.

L'essentiel de son chiffre d'affaires est réalisé auprès de la distribution, spécialisée et généraliste, en France et à l'international. Elle est également présente auprès des « pure players » du e-commerce.

2. Activité et données financières

A. Le marché

Cibox a décidé, dès 2017, d'axer son développement sur le marché de la micro-mobilité électrique en anticipant que ce marché allait évoluer et prendre tout son sens en devenant un nouveau mode de déplacement quotidien.

Ainsi, les marchés du vélo et de la trottinette électrique connaissent une croissance forte et régulière dans un contexte d'évolution des modes de transport sur les trajets de 3 à 15 kilomètres. En 2021, leur croissance a dépassé 30% en volume pour atteindre, en cumulé, un nombre de ventes équivalent à celui du marché de la voiture en France. Les projections sur le marché européen ouvrent la porte à des opportunités de développement considérables. En 2020, sur un marché européen du vélo de 20 millions d'unités, 4 millions étaient déjà des vélos électriques. En 2030, les ventes de VAE dépasseront celles des vélos mécaniques, soit un marché annuel de plus de 15 millions d'unités sur un total de 30 millions. Plus de 80% de la production de vélos pour l'Europe étant basée sur le continent, le besoin de nouvelles capacités de production de VAE s'élèvera à 10 millions d'unités par an à l'horizon 2030.

Compte-tenu de l'évolution des modes de déplacement, notamment en milieu urbain, la visibilité de ces marchés pour les années à venir est forte.

B. Le positionnement de Cibox

La stratégie de Cibox est de devenir un pure player des nouvelles mobilités électriques. Depuis 2020, l'activité mobilité représente une part prépondérante des ventes (80% du chiffre d'affaires en 2020, 88% en 2021).

Sur ce marché de la mobilité urbaine, CIBOX se positionne en particulier sur deux familles de produits le vélo à assistance électrique (VAE) et la trottinette électrique.

Sur ce marché porteur, Cibox se positionne comme un facilitateur des déplacements du quotidien, avec des produits et des services adaptés à chaque moment de vie, en les rendant toujours plus pratiques, plus économiques, plus durables et en limitant leur impact sur l'environnement. Cibox a su identifier les attentes des consommateurs et des distributeurs et y répondre en concevant des produits technologiques accessibles au plus grand nombre. CIBOX réfléchit à s'ouvrir à d'autres formes de mobilité et d'autres usages, notamment dans le domaine de la logistique urbaine et en entreprise, avec des nouveaux produits comme les vélos cargos.

C'est ainsi que sont nées la gamme de produits Scooty, dédiée aux enseignes de la grande distribution et aux e-commerçants, puis la marque yeep.me vendue directement en ligne sur son site, via des réseaux de revendeurs spécialisés ou multi-spécialistes. Grâce à son puissant réseau d'enseignes partenaires construit depuis plus de 25 ans, Cibox s'appuie sur son référencement dans les principales enseignes de la grande distribution spécialisée (dont Fnac, Darty, Boulanger, Cdiscount) qui prend une part croissante dans la vente de produits de micro-mobilité électrique.

Par ailleurs, CIBOX possède son propre centre de réparation, reconditionnement et de recyclage. Cette expérience permet d'améliorer les produits en continu et d'être en lien direct avec les partenaires industriels.

Reconnu comme un acteur majeur de la mobilité électrique, CIBOX participe aux travaux de normalisation des NVEI (Nouveaux Véhicules Électriques Individuels) au sein de l'AFNOR et est active comme membre de la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FP2M).

A titre accessoire, Cibox conserve une activité de conception et distribution de produits de stockage informatique, qui a représenté 12% des ventes en 2021 (contre 17,7% en 2020 et 51,5% en 2019).

C. L'année 2021

Malgré un contexte fortement marqué par la crise sanitaire, 2021 a été une nouvelle année en croissance pour Cibox dont le chiffre d'affaires a progressé de 11%, soutenu par la croissance des ventes de l'activité de mobilité (plus de 88% du chiffre d'affaires total). Au sein de cette activité, les ventes de Vélos à Assistance Électrique (VAE) ont connu une forte hausse et viennent équilibrer le portefeuille d'activités de mobilité de Cibox.

La croissance des ventes en 2021, dans un contexte de marché porteur, a été limitée par la désorganisation du marché des composants et par une pénurie des capacités de transport maritime entre l'Asie et l'Europe.

En 2021, l'entreprise a continué d'être affectée par la crise Covid-19 : pénuries en composants, difficultés d'accès aux capacités de transport maritime et le renchérissement du coût associé. Les politiques de stop & go – ouverture / fermetures – de certaines usines en Asie au gré des mesures de confinement décrétées par les autorités chinoises, sont autant de facteurs ayant rendu le contexte difficile.

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits :

	2021	2020	2019
Trottinettes	56,3%	80%	48,4%
VAE	31,7%	2,3%	0,1%
Stockage et autres	12%	17,7%	51,5%

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

	2021	2020	2019
France	73%	77,1%	71%
Export	27%	22,9%	29%

En 2021, les ventes à l'export ont été principalement réalisées avec des centrales d'achat d'enseignes internationales localisées en Asie.

Le résultat d'exploitation 2021 ressort en perte à (37) milliers d'euros (bénéfice de 484 milliers d'euros au titre de l'année précédente), la progression des dépenses d'exploitation, induite notamment par la hausse des coûts de personnel, ayant été inférieure à l'augmentation en valeur de la marge brute. Dans un contexte de demande soutenue, Cibox poursuit ses investissements, notamment par le recrutement de postes clés en R&D, commerce et service support. L'entreprise a également pris à bail des surfaces complémentaires sur son site d'Alfortville afin de développer ses activités de services : réparation, reconditionnement et recyclage.

D. Premier semestre 2022

Le chiffre d'affaires non audité du premier semestre 2022 s'élève à 4,6 M€ (5,9 M€ au 1er semestre 2021).

L'année 2022 reste marquée par des difficultés et retards d'approvisionnements qui perturbent particulièrement la production et donc l'activité de Cibox, compte-tenu notamment de mesures de confinement relatives au COVID mises en place en Chine,

conduisant à des décalages de livraison et au renchérissement du coût de certains composants.

Ainsi, les difficultés d'approvisionnement ont généré un retard de 3 à 4 mois dans le lancement des nouvelles gammes.

Malgré ce contexte, Cibox a été en mesure de stabiliser son activité mobilité du semestre qui ressort en légère baisse de 1% par rapport au premier semestre 2021. L'activité mobilité représente 98% des ventes du premier semestre 2022.

E. Perspectives 2022

Aux contraintes liées aux approvisionnements et au transport se sont ajoutées depuis février 2022, démarrage de la guerre en Ukraine, des enjeux de pouvoir d'achat avec un ralentissement en matière de consommation. Les ménages sont touchés par l'inflation, et certains achats d'équipement font l'objet d'arbitrages et sont différés. Pour autant, les intentions d'achat en matière de mobilité restent d'actualité pour les prochains mois. Ainsi, dans un contexte socio-économique tendu avec une flambée des prix de l'énergie et du transport, les solutions de mobilités électriques représentent un moyen de déplacement peu onéreux et meilleur pour l'environnement que la voiture.

Même si le portefeuille de commandes du 2nd semestre 2022 est supérieur à celui du premier semestre, l'année 2022 sera difficile pour l'entreprise en matière d'activité. Les décisions de pilotage ont été prises pour s'adapter à la situation et se préparer à la transition en vue de la préparation pour 2024.

La priorité de l'entreprise porte ainsi sur la commercialisation des nouveaux produits arrivant désormais en fin de période estivale pour une commercialisation en 2022 (rentrée et Noël) et surtout en 2023.

F. Le projet industriel de Revin

Le contexte actuel, marqué par des difficultés quant à la fabrication et à l'approvisionnement, et notamment lors du lancement des nouveautés produits, renforce l'importance pour CIBOX de se doter de son outil industriel et de renforcer ses équipes de développement produit.

Ainsi, Cibox a annoncé en juin 2022 l'ouverture de sa propre usine en France à Revin. Ce projet qui s'élève à environ 20 millions d'euros, porte sur la réhabilitation d'un site de 16000 m². Il fait l'objet d'un soutien technique et financier de l'État, de la Région Grand-Est, de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et d'Ardenne Développement. Le site hébergera un outil de production moderne, intégré et automatisé, et générera une centaine d'emplois après la première année d'exploitation.

Cibox produira sur son futur site industriel de Revin des vélos électriques principalement, mais également des trottinettes électriques, des vélos cargo électriques ou autres nouveaux formats de mobilité pour les familles et les professionnels. Ils seront fabriqués pour les marques de l'entreprise (yeep.me, Scooty) mais aussi pour d'autres acteurs, afin d'accompagner notamment les startups innovantes de la mobilité. L'usine pourra produire 150 000 unités par an.

Cibox contrôle déjà l'essentiel de la chaîne de valeur de ses produits depuis son siège situé en Ile de France où l'entreprise, à partir de son bureau d'étude, travaille sur le design, la conception, le développement technique et logiciel, la qualification des fournisseurs de composants, ainsi que le marketing, jusqu'au service après-vente. Cibox compte faire de cet outil industriel un accélérateur de croissance.

Les travaux de réhabilitation doivent démarrer dès la fin de l'été 2022. Cibox prévoit d'installer ses activités de réparation, reconditionnement et recyclage dans le courant du premier trimestre 2023 générant une vingtaine d'emplois sur site. L'outil industriel devrait être totalement opérationnel pour le premier trimestre 2024.

Le site, propriété de la Communauté de Communes, sera réhabilité avec le concours de l'État et de la Région Grand Est pour un coût global estimé de 16 millions d'euros subventionné à hauteur de 50%. Le site sera mis à disposition de Cibox via un bail assorti d'une option d'achat. Les équipements de production représentent un investissement de plus de 4 millions d'euros et font l'objet d'une subvention de l'État et de la Région Grand Est à hauteur de 1,8 million d'euros.

Le projet industriel de Revin suscite d'ores et déjà un fort intérêt auprès des clients et prospects dans le cadre de discussions quant à la fabrication en volume de vélos électriques dès 2024.

3. Structure juridique

La société Cibox Interactive SA ne comprend ni filiale ni participation.

III. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque relatifs à la Société, à son secteur d'activité et aux marchés sont détaillés ci-après. La liste de ces risques n'est pas exhaustive car d'autres risques non encore actuellement identifiés, ou bien considérés comme non significatifs, ne sont pas formalisés dans le présent document.

La guerre en Ukraine, après évaluation, n'a pas eu d'impact direct significatif au jour d'établissement du présent document, mis à part un renforcement du renchérissement de certaines matières premières. Cependant, la Société reste très vigilante quant à l'évolution de la situation.

Les principaux facteurs de risque sont regroupés en 4 catégories ci-dessous.

	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net ⁽¹⁾
1. Risques sectoriels			
<i>Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement en composants</i>	Moyenne	Élevée	Élevé
<i>Risque lié à la concurrence</i>	Moyenne	Moyen	Moyen
<i>Risques liés à l'épidémie de Covid 19</i>	Moyenne	Moyenne	Moyen
2. Risques opérationnels			
<i>Risques liés aux produits commercialisés</i>	Moyenne	Élevée	Élevé
<i>Risques liés à l'accès aux financements</i>	Moyenne	Élevée	Élevé
<i>Risque de dépendance envers ses fournisseurs</i>	Moyenne	Moyenne	Moyen
<i>Risques clients</i>	Faible	Moyenne	Moyen
<i>Risques liés aux systèmes d'information</i>	Faible	Moyenne	Moyen
<i>Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs clés</i>	Faible	Moyenne	Moyen
<i>Risques liés aux stocks</i>	Faible	Moyenne	Faible
<i>Risques liés au transport</i>	Faible	Moyenne	Faible
3. Risques financiers			
<i>Risques de change</i>	Moyenne	Moyenne	Moyen
<i>Risques sur les actions propres et autres placements financiers</i>	Moyenne	Moyenne	Moyen
4. Risques juridiques			
<i>Risques liés à la propriété intellectuelle</i>	Moyenne	Élevée	Élevé
<i>Risques liés à la réglementation et à son évolution</i>	Moyenne	Moyenne	Moyen

(1) Degré de criticité net après prise en compte des mesures d'atténuation et de gestion des risques mises en place par la société

1. Risques sectoriels

G. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement en composants

La fermeture de nombreuses usines au plus fort de la crise sanitaire en 2020 combinée à une forte croissance de la demande sur les produits électroniques dans différentes régions du monde et notamment en Chine engendrent depuis le début de l'année 2021 une forte tension sur la disponibilité et par conséquent les délais et les prix de certains matériaux et composants nécessaires à la fabrication des trottinettes et vélos à assistance électrique commercialisés par la Société, principalement pour les composants électroniques (chipsets, batteries) et les matières premières telles que l'aluminium.

Parallèlement, depuis la fin 2020, la forte demande sur les produits se répercute également sur le transport maritime alors que dans le même temps les compagnies maritimes réduisent le nombre de navires en circulation, spécifiquement à destination de l'Europe pour privilégier des lignes plus rentables. Ces disponibilités limitées se traduisent par une hausse de coût du transport des marchandises en provenance de cette zone.

Cibox travaille à optimiser la situation avec ses fournisseurs ainsi qu'auprès de ses clients par un ajustement des prix. Malgré cela, cette situation pourrait générer certains retards de fabrication par les fournisseurs de composants, pouvant engendrer un retard des livraisons de Cibox à ses clients, un décalage du chiffre associé, avec un impact sur la marge induit par un coût de revient renchéri (coût des composants + transport), ainsi qu'un risque d'annulations de certaines commandes dans le cas de retards de livraison notamment.

H. Risque lié à la concurrence

La Société intervient sur un marché concurrentiel. Malgré le caractère innovant de ses produits, en particulier sur la catégorie de la mobilité électrique, et la connaissance approfondie de ses clients, la Société est confrontée à des concurrents disposant de moyens financiers significatifs qu'ils pourraient mettre à profit pour gagner des parts de marché par une agressivité sur les prix et donc susceptibles de pénaliser la société sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

I. Risque lié à l'épidémie de Covid 19

Dans le contexte épidémique Covid-19, et conformément au strict respect des recommandations mondiales de l'OMS et des mesures gouvernementales visant à limiter la propagation du virus, Cibox s'est organisé pour protéger la santé de ses collaborateurs, clients et partenaires mais aussi pour maintenir ses engagements et la poursuite de son activité dans les meilleures conditions possibles.

Cibox évalue ces impacts et met à jour ses estimations régulièrement en fonction de l'évolution sanitaire, afin d'adapter au mieux et dans les meilleurs délais les mesures de continuité de l'activité et de protection de ses salariés.

Cibox constate que le marché de la mobilité urbaine poursuit sa progression malgré la crise sanitaire. Ainsi, l'usage des transports en commun est d'un moindre niveau qu'avant crise, de façon temporaire ou pérenne.

Même si une partie des ventes est réalisée par le canal internet de ses clients distributeurs, Cibox peut être impacté par les fermetures administratives ponctuelles liées aux mesures de confinement des points de vente où ses produits sont commercialisés.

Cibox est plus directement touché par les conséquences de l'épidémie de Covid-19 par la difficulté d'accès au transport maritime ainsi que l'augmentation de son coût, les difficultés d'approvisionnement (pénuries) ainsi que les fermetures ponctuelles d'usines pour des raisons de sécurité sanitaire ou la fermeture des points logistiques avant expédition de composants ou produits finis, tels que les ports ou aéroports.

2. Risques opérationnels

A. Risques liés aux produits commercialisés

La Société est présente sur un marché en constante évolution et elle doit par conséquent être capable d'offrir à ses clients les produits demandés par les consommateurs. Si à un moment donné, la Société se trouvait dans l'impossibilité de fournir à ses clients des produits répondant à leurs attentes, une telle situation aurait un fort impact défavorable significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, la mobilité électrique constitue un marché encore émergent où les besoins des consommateurs vont évoluer, et où certains produits pourraient souffrir à l'avenir d'un effet de mode. Sur ce même marché, les enseignes de distribution, clientes de la Société se montrent prudentes sur leur niveau de stock, faisant reposer sur la Société un risque stock plus important que dans ses autres catégories. Si la Société n'arrivait pas à correctement anticiper les tendances du marché, sa situation financière pourrait être impactée par une baisse de son niveau d'activité, et un risque d'obsolescence d'une partie de ses stocks.

Par ailleurs, la situation financière de la Société pourrait également être impactée si les produits qu'elle commercialise étaient confrontés à des problèmes de qualité significatifs. Bien que la Société se montre précautionneuse sur la conformité aux normes et la qualité de ses produits et composants et sur les processus de fabrication de ses fournisseurs, les produits de mobilité contiennent notamment des batteries en lithium pouvant présenter des risques de dysfonctionnement voire d'inflammation. En plus de l'impact négatif sur la réputation commerciale de la Société, de tels problèmes pourraient entraîner des coûts importants liés notamment à la mise en œuvre de la garantie des produits, au rappel des produits, aux coûts logistiques et aux remplacements des produits, certains de ces coûts étant pris en charge par les programmes d'assurance de la Société.

Afin de mitiger ces risques, et plus généralement de mieux maîtriser l'amont de son activité, la Société a pris la décision d'internaliser la production de ses vélos à assistance électrique. A cet effet, elle disposera à Revin d'un outil industriel dans le courant du premier semestre 2024, lui permettant à terme de produire 150.000 vélos annuellement.

L'entreprise est par ailleurs dotée d'équipements de tests basés sur les sites de production en Chine pour ses trottinettes électriques afin de mener les opérations de tests et de qualification de produits.

B. Risques liés à l'accès aux financements

La Société finance son activité et le besoin en fonds de roulement associé à l'aide (i) d'un contrat de financement de créances commerciales et commandes associées et (ii) de lignes de crédit documentaire import. La Société a par ailleurs souscrit à un Prêt Garanti par l'Etat en avril 2020 dans le contexte de la crise sanitaire et a réalisé une émission d'obligations remboursables en actions en juillet 2021.

Il n'est pas exclu que la Société, en fonction de son développement, ait recours à de nouveaux financements de toute nature pour accompagner le développement de son activité notamment sur le marché de la mobilité électrique. En particulier, la construction de l'usine de Revin engendrera des investissements qui nécessiteront la mise en place de financements spécifiques.

Si la Société ne parvenait pas à obtenir ces financements cela pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière. En cas de matérialisation de ce risque, la société pourrait se retrouver à court de liquidité et potentiellement en défaut. Le risque est élevé. RAJOUTER

Au regard de sa mitigation :

- i. L'entreprise opère sur un secteur porteur. L'accès au financement bancaire repose sur trois banques qui composent le pool bancaire et qui soutiennent le développement de Cibox. Ainsi Cibox vient de mettre en place deux lignes de financement court terme auprès de ses partenaires (stand-by).
- ii. L'accès à la liquidité repose également sur la possibilité d'accéder au marché pour procéder à une augmentation de capital. La liquidité du titre Cibox d'une part, ainsi que l'histoire et les perspectives de Cibox, permettent cet accès au marché ; en témoigne deux opérations menées : l'une en 2019 l'autre en 2021.

De ce fait, le risque est entièrement contrôlé par la société.

C. Risque de dépendance envers ses fournisseurs

La Société a développé des relations de proximité avec des fournisseurs clés, dans le domaine de la mobilité urbaine et du stockage numérique. Dans l'hypothèse où les relations créées avec certains fournisseurs clés viendraient à se détériorer, cela pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société, via une augmentation du coût d'approvisionnement de certains produits ou bien résulter en une rupture d'approvisionnement.

Néanmoins, l'entreprise maîtrise la conception de ses produits de mobilité notamment sur les composants critiques et elle serait en mesure de se retourner pour trouver d'autres partenaires. Ainsi, dans le cas d'une rupture de relation avec un fournisseur clé, l'impact financier pour la Société serait limité aux conséquences d'un changement de fournisseur : perte d'activité liée aux délais de mise en œuvre de solutions alternatives, pertes directes liées aux coûts du changement notamment.

L'internalisation de la production de vélos à assistance électrique permettra de diminuer la dépendance envers les fournisseurs sur cette catégorie de produits.

J. Risques clients

La société est exposée à différents risques :

- Risque d'impayés et encours clients : comme toute société ayant une activité de nature commerciale, la Société est exposée à des risques d'impayés de ses clients, qui sont essentiellement de grands acteurs de la grande distribution et de la distribution spécialisée. Compte-tenu de la nature des principaux clients, et du recours à un mécanisme d'assurance-crédit (intégré au contrat d'affacturage auquel la Société a recours), ce risque est limité. Le montant des provisions sur créances clients est nul à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le montant des créances client échues et non encore recouvrées à la clôture s'est élevé à 1 372 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (1 116 milliers d'euros au 31 décembre 2020).
- Risque de dépendance : la Société commercialise essentiellement ses produits auprès de grandes surfaces généralistes et de grandes surfaces spécialisées. Au cours de l'exercice 2021, les trois principaux clients de la Société ont représenté 70 % du chiffre d'affaires de la Société. La Société cherche de diversifier son portefeuille clients afin de limiter au maximum son risque de dépendance.

K. Risques liés aux systèmes d'information

La Société utilise un certain nombre d'outils informatiques dans le cadre de sa gestion courante notamment. La société a recours à des systèmes de sauvegarde réguliers. Si ceux-ci devaient être détruits ou endommagés, l'activité de la Société serait perturbée significativement au moins le temps de remettre en œuvre son système et cela pourrait avoir des conséquences sur la situation financière de la Société.

L. Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés

La Société bénéficie notamment des connaissances du marché chinois de son Directeur General Délégué qui dispose d'une maîtrise de la langue, d'une connaissance de la culture chinoise et d'une forte culture industrielle indispensables pour mettre en place des relations durables avec certains fournisseurs. Un départ non préparé pourrait pénaliser l'activité de la Société et donc sa situation financière. Cependant, l'arrivée en 2017 d'un directeur général adjoint, M. Georges Lebre, devenu Président Directeur General en 2021, disposant d'un large périmètre d'intervention et disposant d'une expérience professionnelle de 20 ans avec l'Asie accumulée au cours de différents postes de direction dans des groupes de distribution, permet de contenir ce risque.

M. Risques liés aux stocks

Les produits en stocks représentent une valeur nette de 1 294 milliers d'euros au 31 décembre 2021 soit 33 jours de chiffres d'affaires (40 jours au 31 décembre 2020). Ce stock est composé à la fois de produits finis et de composants, les composants étant utilisés essentiellement dans le cadre d'une activité de service après-vente pour l'ensemble des gammes de produit. Ces stocks sont entreposés dans deux entrepôts. La destruction ou le vol de ces stocks pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et par conséquent la situation financière de la Société.

Néanmoins, la Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur les stocks. Dans la mesure du possible, la Société livre directement ses clients afin de minimiser le portage des stocks

N. Risques liés au transport

La Société prend en charge le transport des produits des lieux de fabrication (Chine continentale principalement) vers la France (jusqu'au client final de la Société). Pour cela, la Société recourt à différents transporteurs et à différents moyens de transport (maritime et aérien). Tout problème lié au transport des produits (vol, retard, détérioration,...) mais également la disponibilité des capacités de transport et évolution du coût des prestations de transport sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur le transport des produits.

3. Risques financiers

A. Risques de change

En 2021, la Société a réalisé 13% de ses achats et a facturé 27% de son chiffre d'affaires en dollars américains. Le reste des ventes est effectué en euros. La Société a réalisé 44% de ses achats en yuans et 43% en euros.

La Société est donc exposée à la variation du cours du dollar américain et du yuan par rapport à l'euro.

Afin de réduire l'impact de cette variation de cours sur le résultat, en plus des efforts de développer des ventes facturées dans cette devise chaque fois que cela est possible, la Société s'efforce de réduire au maximum le décalage entre la remise d'un prix ferme en euros aux clients et le paiement de ses fournisseurs. Elle procède par ailleurs au cas par cas à des couvertures de change.

Sur la base des achats et des ventes en dollars américains de l'exercice 2021, une évolution du cours du dollar américain de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'exercice 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	229	(229)

Au cours de l'exercice 2020 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	(318)	318

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du dollar américain par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le dollar américain sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Créances clients libellées en USD	255	(255)
Dettes fournisseurs libellées en USD	(63)	63
Disponibilités en USD	30	(30)

Sur la base des achats en yuans de l'exercice 2021, une évolution du cours du yuan de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'exercice 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(699)	699

Au cours de l'exercice 2020 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(496)	496

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le yuan sur les montants des dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Dettes fournisseurs libellées en CNY	223	(223)
Disponibilités en CNY	2	(2)

B. Risques sur les actions propres et autres placements financiers

Le cours de l'action de la Société est caractérisé par de fortes variations, à l'instar d'autres penny stocks. Au cours des trois dernières années, de 2019 à 2021, le plus bas cours de l'action de la Société a été de 0,055 euro et le plus haut, à 0,390 euro. L'ampleur de ces variations s'explique par le faible niveau du prix de l'action, les performances financières de la Société et du secteur, ainsi que la fluctuation générale des marchés financiers.

Au 31 décembre 2021, la valeur des actions propres détenues s'élevait à 731 milliers d'euros (au cours de clôture du 31 décembre 2021 de 0,101 euro), pour 7 242 202 actions à cette date. Une variation de 0,01 euro du cours de bourse aura un effet sur la valeur des actions propres détenues de 72 K€, à la hausse comme à la baisse. La plus-value ou moins-value réalisée sera enregistrée au moment de la cession des titres. La moins-value latente faisant quant à elle l'objet d'une provision pour dépréciation.

En outre, la Société détient au 31 décembre 2021, à titre de placement financier 337 007 actions de la société Diagnostic Medical Systems (DMS), admis aux négociations sur le marché réglementé (compartiment C) d'Euronext à Paris, dont le cours de bourse est susceptible de fluctuer. Une variation de 10% du cours de ces actions sur le marché par rapport à leur prix moyen d'acquisition d'origine aura un impact d'environ 41 K€, en plus-value comme en moins-value. La même méthode comptable de prudence en matière de provisions s'applique à ces actifs financiers à court terme.

4. – Risques juridiques

A. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est propriétaire de nombreuses marques pour la commercialisation de ses produits. La contrefaçon de ses marques par des tiers pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société et pourrait contraindre la Société à avoir recours à des procédures judiciaires avec tous les frais et charges que cela peut entraîner dans un premier temps.

Par ailleurs, la Société a recours à plusieurs fournisseurs pour fabriquer les produits qu'elle distribue. La société intègre de plus en plus la conception de ses produits et ainsi maîtrise les techniques utilisées. Néanmoins, malgré cette vigilance, elle reste exposée sur certains composants utilisés par ses sous-traitants, ou bien lorsqu'elle achète certains produits « sur étagère ». L'entreprise pourrait ainsi se trouver indirectement exposée à une éventuelle violation par l'un de ses sous-traitants d'un brevet appartenant à un tiers, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

B. Risques liés à la réglementation et à son évaluation

La Société a identifié les principaux risques suivants :

Des risques liés à la non-conformité des produits commercialisés par la Société aux différentes normes : les produits commercialisés par la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur des pays de commercialisation. Le non-renouvellement ou perte de conformité des produits actuellement commercialisés ainsi que la non-conformité des produits nouveaux serait susceptible d'impacter négativement la situation financière de la Société.

Des risques liés à la non-conformité aux normes relatives à l'élimination des déchets : la Société se conforme actuellement aux directives européennes relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la directive relative à la limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Un durcissement de ces directives pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, en renchérissant notamment le coût de fabrication des produits. Le Centre Régional de Récupération est chargé de la gestion des déchets de la Société.

Des risques liés à l'évolution de la réglementation notamment sur les produits de mobilité électrique pour laquelle la législation en vigueur est en cours d'établissement. Aux normes s'appliquant aux produits se combinent les réglementations internationales ou locales (telles que le Code de la route en France) pouvant créer des contradictions temporaires ou de fait, et nécessiter en conséquence pour la Société le besoin de modifier la conception de ses produits et le cas échéant intervenir sur les produits en stock si ces évolutions venaient à entrer en vigueur avec des délais trop courts.

L'entreprise, présente au sein de la commission AFNOR en charge de l'établissement de recommandations, ainsi que dans autres organismes tels que la Fédération Professionnelle de Micro-Mobilité, mène une veille permanente sur l'évolution de la réglementation en s'appuyant sur des laboratoires extérieurs lorsque nécessaire. Malgré tout, des changements trop rapides dans un pays ou sur un composant pourraient conduire à une situation susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, notamment par un renchérissement du coût de fabrication des produits, une remise en conformité de stocks existants ou des productions en cours, ou bien par la restriction portée à certains usages, restreignant ainsi le marché adressable.

IV. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH PARIS

1. Motivation de la demande de transfert

Euronext Growth Paris s'est affirmé depuis sa création comme le marché de prédilection. La Société souhaite transférer sur le marché Euronext Growth Paris pour les raisons suivantes :

- Rejoindre un marché dédié aux PME-ETI plus approprié à la taille de l'entreprise et à sa capitalisation boursière ;
- Bénéficier d'une production d'information facilitée lui permettant de réduire ses frais généraux ;
- Avoir accès à des investisseurs de type FIP/FCPI qui n'ont pas la possibilité d'investir sur le marché réglementé ;
- Avoir une meilleure visibilité de la Société compte tenu de sa faible capitalisation boursière ;
- Avoir plus de souplesse dans la réalisation des futures augmentations de capital le cas échéant.

Ce projet de transfert a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 16 juin 2022.

2. Caractéristiques des actions de la société

Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée :

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris est demandée sont les 129 932 526 actions existantes composant le capital social de la Société d'une valeur nominale de 0,02 Euro chacune. Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'admission.

Libellé des actions : Cibox INTER A CTIV

Code ISIN : FR0000054322

Mnémonique : CIB

Secteur d'activité : Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique

Code NAF : 4669A

Classification ICB : 10102030 computer hardware

3. Calendrier définitif du transfert de cotation

16 juin 2022 : tenue de l'assemblée générale se prononçant favorablement sur le projet de transfert de cotation

26 septembre 2022

Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth Paris

28 septembre 2022

- Diffusion d'un avis de marché Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la société Cibox sur Euronext Paris
- Diffusion d'un avis de marché Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la société Cibox sur Euronext Growth Paris
- Diffusion d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du document d'information

30 septembre 2022

- Radiation des actions ordinaires de la société Cibox d'Euronext Paris
- Admission des actions ordinaires de la société Cibox sur Euronext Growth Paris

4. Listing sponsor

Le listing sponsor de la société Cibox est ATOUT CAPITAL, 164 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

V. ACTIONNARIAT DE CIBOX AU 30 JUIN 2022

1. Capital social au 30 juin 2022

A la date du 30 juin 2022, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de Cibox sont répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			Théoriques*	Exerçables	Théoriques*	Exerçables
M. Ming Lun Sung	7 417 149	5,71%	14 834 298	14 834 298	9,99%	10,51%
M. Paul Georges Lebre	7 441 369	5,73%	12 755 668	12 755 668	8,59%	9,03%
M. Laurent Balian	6 640 800	5,11%	6 640 800	6 640 800	4,47%	4,70%
Total concert	21 499 318	16,55%	33 605 766	33 605 766	23,06%	24,25%
Foch Partners (Administrateur)	6 200 112	4,77%	12 400 224	12 400 224	8,35%	9,78%
Salariés (nominatif)	140 164	0,11%	160 184	160 184	0,11%	0,11%
Sandrine Breche	1 000	0,00%	2 000	2 000	0%	0%
Chantal Thibaut	100 276	0,08%	200 252	200 252	0,14%	0,14%
Auto-détention	7 242 202	5,57%	7 242 202	0	4,88%	0%
Flottant	90 749 454	72,92%	94 190 231	94 190 231	63,46%	66,71%
Total	129 932 526	100%	148 426 159	141 183 957	100%	100%

Sur la base de la capitalisation boursière moyenne de Cibox sur les 60 derniers jours de bourse avant la date de demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris, Cibox respecte le montant minimum de 2,5 M€ de flottant demandé par Euronext Paris dans le cadre de son transfert de marché vers le marché Euronext Growth Paris.

2. Capital autorisé au 30 juin 2022

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 a approuvé la dixième résolution relative au projet de transfert de la cotation des titres de la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth à Paris et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dispose des délégations suivantes en cours de validité :

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
Attribution gratuite d'actions				
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.	29 juin 2020 (résolution n°20)	38 mois (29 août 2023)	5% du capital social, pouvant être porté à 30% lorsque l'attribution bénéficie à l'ensemble des membres du personnel salarié	Émission de 1 650 000 actions – Conseil d'Administration du 2 mai 2022
Augmentation de capital par incorporation de réserves				
Autorisation d'augmentation le capital par incorporation de réserves, bénéfice, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	16 juin 2022 (résolution n°13)	26 mois (16 août 2024)	Non applicable	Néant
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	16 juin 2022 (résolution n°14)	26 mois (16 août 2024)	1 254 090 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23)	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) hors L411-2 I du code de commerce				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	16 juin 2022 (résolution n°15)	26 mois (16 août 2024)	1 254 090 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23)	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) L411-2 I du code de commerce				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	16 juin 2022 (résolution n°16)	26 mois (16 août 2024)	1 254 090 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23)	Néant
Fixation du prix d'émission, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an				
Autorisation, en cas d'émission	16 juin 2022	26 mois	Non applicable	Néant

avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'AG	(résolution n°17)	(16 août 2024)		
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de personnes)				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	16 juin 2022 (résolution n°18)	18 mois (16 décembre 2023)	1 254 090 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23)	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription				
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	16 juin 2022 (résolution n°19)	26 mois (16 août 2024)	1 254 090 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18)	Néant
Emission de BSA, BSAANE, BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de personnes)				
Autorisation d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR	16 juin 2022 (résolution n°21)	18 mois (16 décembre 2023)	1 254 090 euros en nominal	Néant
Fusion, Absorption, Scission, Apport partiel d'actifs				
Délégation au conseil d'administration pour décider d'opérations de fusion par absorption, de scission ou d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions	16 juin 2022 (résolutions n°22 et 23)	18 mois (16 décembre 2023)	1 254 090 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°14, 15, 16, 18, 19, 20, 23)	Néant
Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires en cas de réalisation d'une ou plusieurs opérations précitées				
Augmentation de capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital				
Autorisation d'émettre en rémunération d'apports en nature	16 juin 2022 (résolution n°20)	26 mois (16 août 2024)	10% du capital social et/ou 2 millions de titres de créances	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	16 juin 2022 (résolution n°24)	26 mois (16 août 2024)	1% du capital social	Néant
Harmoniser les statuts				
Mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions	16 juin 2022 (résolution)	18 mois (16 décembre)	Non applicable	Néant

législatives et réglementaires	n°26)	2023)		
Rachat par la société de ses propres actions				
Rachat par la société de ses propres actions	16 juin 2022 (résolution n°11)	18 mois (16 décembre 2023)	3 762 270 euros, en nominal et/ou 12 540 900 titres	Néant
Annulation des actions rachetées par la société				
Annulation d'actions rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 et L. 225-110 du Code de Commerce	16 juin 2022 (résolution n°12)	18 mois (16 décembre 2023)	10 % du capital par période de 24 mois	Néant
Regroupement d'actions composant le capital de la société				
Autorisation de regrouper des actions composant le capital de la société de telle sorte que 50 actions d'une valeur nominale de 0,02€ chacune seront échangées contre une action nouvelle d'une valeur nominale de 1€	16 juin 2022 (résolution n°25)	18 mois (16 décembre 2023)	Non applicable	Néant

VI. SITUATION DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN 2022

Capitaux propres et endettement au 30 juin 2022 (KEUR) données non auditées	
Total de la dette courante	1 923
- Faisant l'objet de garanties (*)	425
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garantie ni nantissement	1 498
Total de la dette non courante	1 275
- Faisant l'objet de garanties (*)	1 275
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garantie ni nantissement	
Capitaux propres (hors résultat du 1er semestre 2022)	5 528
- Capital social	2 377
- Prime d'émission	2 741
- Réserve légale	24
- Autres réserves	32
- Report à nouveau	354

Situation de trésorerie au 30 juin 2022 (KEUR) données non auditées	
A – Trésorerie	2 394
B- Équivalent de trésorerie	932
C - Titres de placement	0
D - Liquidité (A+B+C)	3 326
E - Créances financières à court terme	
F - Dettes bancaires à court terme	-901
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-425
H - Autre dettes financières à court terme	-598
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	-1 923
J - Trésorerie nette à court terme (+) / Endettement financier net à court terme (-) (D+E+I)	1 403
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	-1 275
L - Obligations émises	
M - Autres emprunts à plus d'un an	
N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	-1 275
O - Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-) (J+N)	128

A la date du présent Document d'Information, Cibox dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie des douze prochains mois.

VII. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE



Les moyennes ci-dessous sont calculées à partir des données du 23 juillet 2021 au 22 juillet 2022 :

- Cours moyen pondéré par les volumes : 0,1104
- Moyenne des capitaux échangés quotidiennement : 56 543 euros
- Moyenne des volumes échangés quotidiennement : 517 684 actions Cibox

Cibox a été introduite sur le marché hors côte en juin 1996 puis en juin 1999 sur le marché libre OTC.

VIII. ETAT DES COMMUNICATIONS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

État des communications réalisées sur le marché réglementé euronext paris depuis le 23 juillet 2021 :

	Titre du document
21/07/2022	Chiffre d'affaires premier semestre 2022
13/07/2022	L'Assemblée Générale des actionnaires approuve le transfert de la cotation des titres Cibox Inter@ctive sur le marché Euronext Growth Paris
11/07/2022	Nombre actions et droits de vote au 30/06/2022
30/06/2022	Cibox installe son usine à Revin : les partenaires publics ratifient les projets de subvention
16/06/2022	Résultats du vote sur les projets de résolutions – RECTIFICATIF
16/06/2022	Procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022
16/06/2022	Résultats du vote sur les projets de résolutions
02/06/2022	Cibox crée son usine en France
30/05/2022	Nombre d'actions et de droits de vote au 30/04/2022
24/05/2022	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022
11/05/2022	Projet de transfert de la cotation des titres Cibox Inter@ctive sur le marché Euronext Growth Paris
29/04/2022	Mise à disposition du Rapport Annuel Financier 2021
27/04/2022	Nombre actions et droits de vote au 31/03/2022
25/04/2022	Nombre actions et droits de vote au 28/02/2022
21/04/2022	Cibox Agenda Financier 2022
21/04/2022	Résultats annuels 2021, chiffre d'affaires 1er trimestre 2022

21/02/2022	Nombre actions et droits de vote au 31/01/2022
27/01/2022	Chiffre d'affaires 2021
17/01/2022	Nombre d'actions et de droits de vote au 31/12/2021
30/12/2021	Nombre d'actions et de droits de vote au 30/11/2021
30/11/2021	Nombre d'actions et de droits de vote au 31/10/2021
27/10/2021	Nombre d'actions et de droits de vote au 30/09/2021
14/10/2021	Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2021
12/10/2021	Assemblée Générale des porteurs de BSAR du 12 octobre 2021
12/10/2021	Avis de convocation à l'AG des porteurs de BSAR du 12 octobre 2021
29/09/2021	Rapport financier semestriel au 30 juin 2021
29/09/2021	Mise à disposition du Rapport financier semestriel
24/09/2021	Nombre d'actions et de droits de vote au 31/08/2021
23/09/2021	Résultats semestriels 2021
04/08/2021	Nombre d'actions et de droits de vote au 31/07/2021
27/07/2021	Mise en place d'une ligne de financement

IX.ANNEXE : RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2021

YOUR MOBILITY PARTNER

INNOVATION QUALITY SERVICE



AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint

www.security-master-footprint.com

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	30
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER	32
LE MOT DU PRÉSIDENT.....	33
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	34
1. Présentation générale de l'activité	34
1.1. Mobilité électrique.....	34
1.2. Solutions de stockage personnel.....	38
1.3. Répartition des principales activités.....	38
1.4. Stratégie de distribution.....	38
1.5. Une stratégie industrielle en pleine évolution.....	10
2. Historique et évolution de la Société	39
3. Organigramme	40
4. Propriétés immobilières, usines et équipements.....	40
RAPPORT DE GESTION	41
1. Information sur les activités de la Société en 2021	41
2. Impacts de la pandémie covid-19.....	41
3. Commentaires sur le compte de résultat 2021	41
4. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2021	42
5. Affectation du résultat.....	43
6. Information sur les dividendes.....	43
7. Recherche et développement, brevets et licences.....	43
8. Investissements, prises de participation et contrôle.....	43
9. Conventions visées à l'article L225.38 du Code de Commerce	43
10. Actionnariat et cours de bourse	43
11. Programme de rachat d'actions.....	44
12. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice	44
13. Informations sociales, environnementales et sociétales.....	46
14. Facteurs de risques	48
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	54
1. Organes d'administration et de direction de la société.....	54
2. Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux.....	58

2. Rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	66
3. Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité.....	68
COMPTES ET ANNEXES	71
1. Date des dernières informations financières	71
2. Comptes annuels au 31 décembre 2021	71
2.1. Bilan actif	71
2.2. Bilan passif	72
2.3. Compte de résultat	73
2.4. Tableau de financement.....	74
2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	75
2.6. Annexe aux comptes annuels.....	76
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	82
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	86
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	87
Documents accessibles au public.....	87
Calendrier de communication financière	87

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion figurant en page 41 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Alfortville,

Le 29 avril 2022

Le Président Directeur Général

Georges Lebre

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

Après une très bonne année 2020 où nous avons doublé notre chiffre d'affaires, nous avons réussi à consolider notre activité en 2021 avec une croissance de 11% dans un contexte particulièrement difficile en termes d'approvisionnement de composants et de transport.

Comme nous le souhaitons et comme nous l'avions annoncé, nous avons accéléré notre développement en matière de Vélo à Assistance Électrique afin d'avoir un portefeuille de produits et d'activités plus équilibré au sein des mobilités, et devenir ainsi un des rares acteurs capables de proposer les deux gammes à son catalogue que sont les trottinettes électriques et les VAE.

En 2021, nous avons donc subi, comme l'ensemble des acteurs du marché, une tension sur la disponibilité mais aussi sur le prix des matières premières. Nous avons honoré nos contrats commerciaux ces surcoûts ayant impacté notre marge.

Pour autant, nous avons poursuivi nos investissements en matière de nouveautés, car elles sont notre futur, tout comme nous avons renforcé nos équipes en R&D ainsi qu'à des fonctions clés pour l'entreprise dans le secteur commercial et des services.

Nos compétences en matière de services sont également reconnues et nos investissements dans notre centre de service «3R» nous permet de proposer la panoplie complète en après-vente allant de la réparation, du reconditionnement jusqu'au recyclage des produits de mobilité.

Avec la crise sanitaire, notre déploiement à l'international a été un peu freiné en 2020 et 2021, notamment sur des pays tels que la Russie, mais aussi plus proches en Europe. Nous repartirons sur une dynamique de prospection dès le second semestre 2022, qui devrait porter ses fruits en 2023 et 2024.

Cette année commence, comme la précédente, avec une prolongation des tensions sur les matières premières et certains composants tels que les batteries et microcontrôleurs nécessaires pour le fonctionnement du couple batterie / moteur. Cela pourrait avoir un impact sur le niveau d'activité en 2022, mais l'ensemble des équipes est mobilisé afin d'assurer la sortie de nos nouveaux produits, nombreux et riches en nouveautés tant en termes d'usage que de durabilité et sécurité.

Cette année l'entreprise lancera ainsi de nombreux nouveaux modèles trois nouveaux châssis de trottinettes déclinés en plusieurs versions ainsi que cinq nouveaux vélos électriques et son premier vélo cargo électrique destiné aux familles avec la possibilité d'embarquer courses et jusqu'à 4 enfants. Dans la gamme des trottinettes, l'entreprise a signé un accord avec la Fédération Française de Tennis et lancera dans ce cadre une trottinette à la finition soignée en édition spéciale siglée yeep.me x Roland Garros.

CIBOX va continuer à investir pour une maîtrise des technologies stratégiques pour les produits de micro-mobilité électrique. Grâce à nos designers, nos ingénieurs et à notre expérience en matière de service après-vente, notre savoir-faire nous permet déjà de développer des châssis plus durables, des éclairages modernes conformes aux dernières normes, des contrôleurs permettant de tirer le meilleur des moteurs et batteries. Notre prochain enjeu se porte sur une capacité industrielle plus forte et plus locale.

Je remercie l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement au quotidien, nos clients revendeurs pour leur soutien et confiance ainsi que nos actionnaires pour leur patience envers le projet que nous portons depuis quelques années pour faire de CIBOX un des leaders européens de la micro-mobilité électrique.

Georges Lebre
Président Directeur Général

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1. Présentation générale de l'activité

Créée en 1995, Cibox est une entreprise technologique française spécialisée dans les produits électroniques grand public. Au fil des années, Cibox a acquis une grande expérience dans la conception de produits technologiques répondant aux attentes des consommateurs et des distributeurs.

L'essentiel de son chiffre d'affaires est réalisé auprès de la distribution, spécialisée et généraliste, en France et à l'international. Elle est également présente auprès des « pure players » du e-commerce.

CIBOX est depuis quelques années spécialisée dans le design et la conception de produits technologiques conviviaux sur différents marchés en se donnant pour mission de rendre ces technologies accessibles au plus grand nombre.

Aujourd'hui, l'offre s'articule principalement autour d'une gamme de produits innovants dédiés à la micro-mobilité électrique (trottinettes, vélos à assistance électrique, accessoires) adaptés au quotidien des utilisateurs. Cibox conçoit, fabrique, et entretient des produits et services de mobilités douces pour les trajets de 3 à 30 km, qu'ils soient personnels ou professionnels. Dans ses développements produits, l'entreprise vise à contribuer à un meilleur environnement, tant sur la durabilité des produits que les matériaux utilisés, les étapes du cycle de fabrication, les services et l'entretien jusqu'à la fin de vie du produit.

Afin de promouvoir ses solutions innovantes, Cibox a développé ses propres marques de produits (Cibox, Scooty et yeep.me) et un service de location dédié aux entreprises (yeep.me SHARE). A l'activité de conception, distribution et SAV de ses produits, s'ajoute depuis 2021 une activité de services « 3R » : Réparation – Reconditionnement – Recyclage. L'année 2021 est également marqué par l'essor de l'activité VAE (Vélos à Assistance Électrique).

A titre accessoire, Cibox propose également des produits électroniques de stockage.

1.1. Mobilité électrique

Un marché dynamique à long terme

C'est le marché le plus stratégique pour l'entreprise. L'activité de mobilité constitue le premier axe de développement de Cibox et a représenté plus de 88% des ventes en 2021.

Cibox a décidé, dès 2017, d'axer son développement sur le marché de la micro-mobilité électrique en anticipant que ce marché allait évoluer et prendre tout son sens en devenant un nouveau mode de déplacement quotidien. Depuis 2020, il représente plus de 80% du chiffre d'affaires annuel de Cibox. Cette mutation est liée à la capacité des nouveaux produits de micro-mobilité électrique à répondre aux aspirations des consommateurs sur :

- **L'enjeu économique**, face à l'inflation permanente du coût des déplacements professionnels et personnels, qu'ils soient en voiture (6 000 € / an en moyenne¹) ou en transports en commun (800 € / an²) ;
- **L'enjeu organisationnel**, avec des temps de transport rendus toujours plus longs par les embouteillages (50 heures / an³) et l'éloignement croissant lié à l'inflation immobilière ;
- **L'enjeu écologique**, avec une prise de conscience, renforcée par l'action des pouvoirs publics, de la nécessité d'accélérer la transition vers des déplacements plus respectueux de l'environnement (150 à 190g de CO₂ par km pour une voiture à essence contre 9g/km pour une trottinette et 4,5g/km pour un VAE)⁴ ;

¹ Etude Auto Club de France – Le Parisien 2017

² Coût du pass Navigo annuel en Île de France

³ Comment le MaaS peut-il améliorer la mobilité en 2021 ? Lyko, Janvier 2020

⁴ Source ADEME

· **L'enjeu sanitaire**, qui est venu s'ajouter avec la pandémie du Covid-19 et la volonté croissante d'éviter les transports en commun au profit des solutions autonomes.

Fort de ces drivers, le marché de la micro-mobilité électrique prend son envol avec le développement des trottinettes et vélos à assistance électrique (VAE). Ces deux produits présentent toutes les caractéristiques de sécurité, de confort et de maniabilité attendues par les consommateurs et peuvent s'inscrire dans le cadre d'une utilisation multimodale (train + VAE, métro + trottinette, etc.).

Le marché de la micro-mobilité en France est en pleine expansion, avec un marché en croissance de 42% en 2021 en volume sur les trottinettes électriques, soit 908,000 unités et qui a dépassé les 660,000 unités en vélos à assistance électriques avec une croissance de 28% (+2 M d'utilisateurs).

Ce n'est qu'une première étape vers le marché adressable, puisqu'aujourd'hui 50% des Français qui travaillent dans des pôles urbains habitent à moins de 5,8 km de leur lieu de travail ; distance parfaitement adaptée à l'usage des trottinettes électriques et VAE. Ces « vélos et trotti taffeurs » constituent, avec les étudiants, lycéens, collégiens notre marché principal.

Sur ce marché de la mobilité urbaine, CIBOX se positionne en particulier sur deux familles de produits :

- Le **vélo à assistance électrique (VAE)**, qui représente en 2021 36% des ventes de produits de mobilité électrique;
- La **trottinette électrique**, quant à elle, représente en 2021 64% des ventes de produit de mobilité électrique.
- Mais CIBOX réfléchit également à s'ouvrir à d'autres formes de mobilité et d'autres usages, notamment dans le domaine de la logistique urbaine et en entreprise, comme les vélos cargos.

Ainsi, la Société propose avec son offre de micro-mobilité électrique :

- Une alternative abordable à la voiture ;
- Un complément idéal au métro, bus, train pour ceux qui ont régulièrement 20 à 30 minutes de marche en plus de leur temps de transport ;
- Des solutions peu encombrantes.

Les usagers en ont besoin. L'investissement et le coût d'entretien est minime comparé à la voiture. Il est anticipé que les entreprises investiront également pour le bien-être et la sécurité de leurs salariés.

Par ailleurs, CIBOX possède son propre centre de réparation, reconditionnement et de recyclage. Cette expérience permet d'améliorer les produits en continu et d'entretenir un lien direct avec les partenaires industriels.

Reconnu comme un acteur majeur de la mobilité électrique, CIBOX participe aux travaux de normalisation des NVEI (Nouveaux Véhicules Électriques Individuels) au sein de l'AFNOR et est active comme membre de la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FP2M).

Une offre innovante avec l'ambition de devenir un acteur de référence en micro-mobilité électrique

Sur ce marché porteur, Cibox se positionne comme un facilitateur des déplacements du quotidien, avec des produits et des services adaptés à chaque moment de vie, en les rendant toujours plus pratiques, plus économiques, plus durables et en limitant leur impact sur l'environnement. Cibox a su identifier les attentes des consommateurs et des distributeurs et y répondre en concevant des produits technologiques accessibles au plus grand nombre.

C'est ainsi qu'est née la gamme de produits **Scooty**, dédiée aux enseignes de la grande distribution et aux e-commerçants, puis la marque **yeep.me** vendue directement en ligne sur son site, via des réseaux de revendeurs spécialisés ou multi-spécialistes. CIBOX commercialise également ses produits sous d'autres marques dont des marques distributeurs.

L'offre est composée d'une gamme régulièrement enrichie de trottinettes, de vélos à assistance électrique et d'accessoires.



scooty



PRESENTATION DE LA SOCIETE

La marque **Scooty** est ainsi commercialisée dans plusieurs enseignes de la grande distribution.

CIBOX a lancé en 2019 sa nouvelle marque **yeep.me** qui se veut « Lifestyle » car sympa à utiliser tous les jours et permettant aux usagers de contribuer humblement à leur échelle à un monde un peu meilleur. Les produits de cette marque sont revendus en ligne et auprès de revendeurs spécialisés.

Plusieurs modèles de trottinettes électriques et un vélo électrique ont été mis sur le marché ainsi que des accessoires, notamment des casques et sacs à dos.

Aujourd'hui, l'ambition de CIBOX est de devenir l'un des leaders des mobilités douces avec une marque forte **yeep.me** et référente en termes d'expérience utilisateur.

Les produits proposés offrent :

- **Confort** : moteurs puissants pour circuler en toute circonstance, autonomie (jusqu'à 50km) ;
- **Sécurité** : dotés de véritables freins mécaniques, avertisseurs, feux de route et feux de stop ;
- **Durabilité** : châssis renforcé pour supporter des utilisateurs jusqu'à 120kg, produits et batteries garantis 2 ans ;
- **Respect de l'environnement** : batteries traitées et recyclées en fin de vie auprès de notre partenaire spécialisé, tutoriels pour entretenir et réparer soit même.

CIBOX a fait le choix d'investir dans les étapes clés du développement (conception, développement technique et logiciel, propriété des modèles, qualification des fournisseurs de composants, marketing, services après-vente, etc.). La Société contrôle désormais plus de 80% de la chaîne de valeur du produit. L'assemblage est sous-traité à des usines partenaires en Chine et en Europe. CIBOX peut capitaliser sur son savoir-faire industriel reconnu pour assurer une plus grande différenciation de ses produits pour les utilisateurs et une meilleure rentabilité.

Tous les produits font également l'objet d'une qualité de service engageante tant sous garantie que pour les opérations d'entretien ; en direct auprès de notre atelier ou auprès de revendeurs spécialisés.

Le triptyque de différenciation de CIBOX sur le marché de la micro-mobilité électrique agit de façon vertueuse en innovation, qualité et service.

Vélos à Assistance Électrique (VAE)

Au cours de l'année 2021, CIBOX a fortement développé son activité de Vélos à Assistance Électrique, cette dernière venant équilibrer le portefeuille de CIBOX en termes d'activité de micro-mobilité électrique pour peser en 2021 plus de 30% de l'activité.

Le marché du VAE étant en plein essor, il représente une perspective de croissance importante pour CIBOX dans les prochaines années.

Yeep.me Share

Enfin, CIBOX développe un concept d'offre de service *mobilité électrique en entreprise*, service de trottinette partagée à destination des entreprises pour leurs équipes et clients.

Avec cette offre CIBOX propose un package « clé en main » comprenant :

- Une flotte de produits **yeep.me** intégrant un module de communication, GPS ;
- Une interface web pour l'entreprise afin qu'elle puisse gérer son parc, les utilisateurs et les droits ;
- Une application pour les utilisateurs afin qu'ils réservent, empruntent et restituent sur les sites de l'entreprise la trottinette ;
- Un service tout compris : paramétrage, livraison, hotline, service d'échange en cas de casse et assurances responsabilité civile pour les utilisateurs...

Contre un loyer mensuel, l'entreprise cliente pourra mettre ces trottinettes et vélos électriques à disposition de ses équipes et/ou de ses clients.

CIBOX vise avec cette offre les entreprises ayant des sites de 10 à 1000 personnes, et pouvant accueillir un parc de 5 à 100 trottinettes ou VAE. Elle est d'autant plus pertinente dans le contexte de crise sanitaire où beaucoup d'entreprises cherchent à limiter les trajets en transport en commun de leurs collaborateurs.

Les premières livraisons dédiées aux clients « tests » seront faites à compter de mai 2022.

1.2. Solutions de stockage personnel

En 2021, l'activité de stockage représente 12% de l'activité de CIBOX (contre 17,7% en 2020 et 51,5% en 2019).

L'entreprise a pour volonté de se concentrer sur la micro-mobilité électrique, secteur en développement constant depuis quelques années déjà et offrant des perspectives de croissances intéressantes pour CIBOX. Pour autant, l'activité de stockage personnel se poursuit et peut présenter des opportunités, de façon non récurrente.

1.3. Répartition des principales activités

Les activités de la Société se répartissent entre :

	2021	2020	2019
Trottinettes	56,3%	80%	48,4%
VAE	31,7%	2,3%	0,1%
Stockage et autres	12%	17,7%	51,5%

La répartition des revenus par marchés géographiques est la suivante :

	2021	2020	2019
France	73%	77,1%	71%
Export	27%	22,9%	29%

1.4. Stratégie de distribution

Grâce à son puissant réseau d'enseignes partenaires construit depuis plus de 25 ans, CIBOX s'appuie sur son référencement dans les principales enseignes de la grande distribution spécialisée (dont Fnac, Darty, Boulanger, Cdiscount) qui prend une part croissante dans la vente de produits de micro-mobilité électrique. En 2021, les ventes à l'export sont principalement réalisées avec des centrales d'achat d'enseignes internationales localisées en Asie.

Depuis 2020, l'entreprise élargit ses canaux de distribution dans le digital, que ce soit sur son site propre www.yeep.me comme sur les principales places de marché.

La stratégie de l'entreprise consiste à vouloir atteindre plus de clients en élargissant la distribution par la croissance :

- Du nombre de points de vente physique, notamment de revendeurs spécialisés en mobilité, notamment pour la marque **yeep.me**, capables de prodiguer conseils avant-vente pour proposer le produit adapté au profil du client et en après-vente pour apporter un premier niveau de service (petit entretien, fournitures de pièces détachées...);
- Du nombre de visiteurs/acheteurs des sites de e-commerce.

1.5. Une stratégie industrielle en pleine évolution

Dans un contexte international incertain (tensions en Ukraine, effets du Covid en Asie se manifestant par des confinements réguliers dans les provinces chinoises, augmentation des coûts de l'énergie...), l'activité de micro-mobilité demeure impactée par des tensions en matière d'approvisionnement de certains composants électroniques, ainsi que par des tensions en matière de transport de marchandises.

A l'issue d'une réflexion approfondie, l'entreprise considère qu'internaliser l'assemblage d'une partie de sa gamme de produits fait sens, notamment sa gamme de Vélos à Assistance Electrique, et travaille sur un projet de site industriel. Ce dernier permettrait de répondre à divers enjeux :

Un **enjeu économique** d'abord : L'internalisation de la production permettrait une meilleure maîtrise des coûts de transport, notamment terrestre, en évitant une partie des flux de transport des composants. Par ailleurs, l'entreprise gagnerait en flexibilité de production, disposer de son propre outil industriel permettant de produire de petites et moyennes séries, mais également de personnaliser de façon poussée les produits, et notamment les coloris qui pourraient être choisis à demande par les clients. Une plus grande valeur ajoutée en Europe conduirait à baisser

l'exposition au risque de change. Enfin, l'internalisation permettrait un gain en matière de besoin en fonds de roulement.

Un **enjeu d'indépendance** ensuite : La filière vélo est fortement dépendante de composants en provenance d'Asie du Sud-Est. Bien qu'il soit illusoire d'envisager à court terme que ces composants soient de nouveau fabriqués en Europe, disposer d'un outil industriel en interne permettrait d'optimiser les stocks de composants de façon dynamique en fonction du plan de production. A moyen terme, dans la mesure où les projets de relocalisation de la filière vélo européenne s'amplifieraient, il est envisageable que la production de certains composants soit de nouveau effectuée en Europe.

Un **enjeu environnemental** enfin : Une unité industrielle localisée en Europe permettrait à Cibox de réduire l'empreinte carbone de son activité de micro-mobilité, notamment par la réduction des flux de transport de marchandises, et par l'utilisation d'une énergie moins carbonée dans son processus industriel.

2. Historique et évolution de la Société

CIBOX a été l'un des pionniers de démocratisation de l'Internet en France, en devenant l'un des tous premiers opérateurs de télécommunications Internet (transit IP) offrant, associés aux terminaux connectés, des services de connectivité haut débit.

C'est en **1995** que naissent la marque d'ordinateurs personnels CIBOX ainsi que la Société du même nom qui les conçoit et les commercialise.

En juin **1996**, la société CIBOX-LCI est admise sur le marché hors cote ; puis en juin **1999** sur le marché libre OTC.

Ainsi en **1999**, CIBOX assemble ses ordinateurs en France et se positionne comme le 1er constructeur français de micro-ordinateurs personnels. La marque est distribuée par la quasi-totalité des distributeurs et développe des campagnes marketing importantes et innovantes comme le premier ordinateur vendu avec un accès à internet au prix de 1990 francs.

En **2003**, le marché du PC ayant migré vers les ordinateurs portables et une production en Asie, CIBOX entame sa 2^{ème} vie dans le secteur des périphériques informatiques avec l'arrivée au capital et la prise de participation majoritaire de la société BTC (Behaviour Tech Computer Pan European BV).

La Société réalisera pendant ces années l'essentiel de son activité avec des produits fournis par BTC : périphériques de saisie (claviers, souris, webcam) ainsi que des moniteurs LCD et lecteurs optiques (CD et DVD).

En **2009**, la Société se recentre sur des produits électroniques grand public autour du monde de la vidéo et du stockage tels que les clés USB, les disques durs externes, disques durs multimédia et mini ordinateurs portables.

En **2010**, CIBOX se lance sur le marché des tablettes.

En **2013**, BTC Corporation, la société mère Taïwanaise de BTC European BV, société hollandaise et principal actionnaire de CIBOX, continue de céder ses titres jusqu'à ne plus détenir de titres de la société.

En **2015**, CIBOX élargit sensiblement son offre de produits en proposant des smartphones, des objets connectés

En **2016**, une nouvelle activité est créée dans le secteur de la mobilité. Les transporteurs individuels doivent répondre à des nouveaux besoins en matière de déplacement, moins coûteux en énergie fossile. Ils visent à substituer aux véhicules terrestres à moteurs pour des déplacements courts en agglomération. CIBOX est présent sur ce marché en commercialisant des gyropodes et des trottinettes électriques. Ils répondent notamment à un souci de diminution des émissions de CO₂ et de pollution atmosphérique.

La marque Scooty est lancée en exclusivité chez Darty et propose gyropodes, draisennes et trottinettes électriques.

En **2019**, CIBOX lance la marque **yeep.me**, une marque de micro-mobilité électrique proposant une expérience client adaptée à chaque usage, avec un engagement important en matière de qualité de produits et de service.

En **2020**, l'entreprise a capitalisé sur ses développements produits de 2019 et est devenue un acteur important de la micro-mobilité. Elle a effectué ses débuts d'activité à l'international sur la mobilité en concluant des premiers accords dans plusieurs pays : Russie, Taïwan, Italie, Portugal.

Elle a également continué d'investir en R&D pour proposer des produits encore plus performants et également se positionner sur le marché des Vélos à Assistance Électrique de façon significative dès 2021.

En 2021, Cibox a poursuivi le développement de ses activités de mobilité en mettant un focus particulier sur le marché des Vélos à Assistance Electrique ; afin de rééquilibrer ses activités et proposer un portefeuille complet pour ses clients et revendeurs.

L'entreprise a également agrandi ses installations de service afin de proposer dès 2022 des services autour de la Réparation, le Reconditionnement et le Recyclage des produits de micro-mobilité électrique.

3. Organigramme

La Société ne détient aucune filiale.

4. Propriétés immobilières, usines et équipements

La Société ne détient aucun actif immobilier. Elle est locataire de son siège social - situé 17 allée Jean-Baptiste Preux à Alfortville (94140) – auquel est rattaché un entrepôt ainsi qu'un centre de réparation. La Société est également locataire d'un local commercial et de bureaux à Paris (75003) et dispose par ailleurs de l'usage d'un second entrepôt dont la gestion est effectuée par un prestataire logistique. La surface des locaux d'Alfortville a été étendue afin de développer l'activité « 3R » (Réparation – Reconditionnement – Recyclage).

L'outillage industriel de l'entreprise s'élève à 921 K€ en valeur brute au 31 décembre 2021 et comprend essentiellement l'équipement du centre de réparation et des équipements de tests.

RAPPORT DE GESTION

1. Information sur les activités de la Société en 2021

Malgré un contexte fortement marqué par la crise sanitaire, 2021 est une nouvelle année en croissance pour Cibox dont le chiffre d'affaires est en progression de 11% par rapport à 2020. La croissance des ventes provient de l'activité de mobilité (plus de 88% du chiffre d'affaires total), les engins de micro-mobilité électrique ayant été plébiscités en France à la sortie du confinement du printemps 2020. Au sein de cette activité, les ventes de Vélos à Assistance Électrique (VAE) ont connu une forte hausse et viennent équilibrer le portefeuille d'activités de mobilité de Cibox. Elles représentent en 2021 31,7% du chiffre d'affaires total (2,3% en 2020).

La croissance des ventes en 2021, dans un contexte de marché porteur, a été limitée par la désorganisation du marché des composants et par une pénurie des capacités de transport maritime entre l'Asie et l'Europe.

L'activité de services « 3R » (Réparation – Reconditionnement – Recyclage) s'est développée en 2021 avec de nouveaux services fournis à de nouveaux clients.

2. Impacts de la pandémie covid-19

En 2021, l'entreprise a continué d'être affectée par la crise Covid-19 : pénuries en composants, difficultés d'accès aux capacités de transport maritime et le renchérissement du coût associé. Les politiques de stop & go – ouverture / fermetures – de certaines usines en Asie au gré des mesures de confinement décrétées par les autorités chinoises, sont autant de facteurs ayant rendu le contexte difficile.

3. Commentaires sur le compte de résultat 2021

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'établit à 16 042 milliers d'euros, soit une évolution de + 11 % par rapport à celui de 2020. Cette progression provient principalement de la croissance des ventes des produits de mobilité qui ont représenté 88% du chiffre d'affaires de Cibox en 2021 (82 % en 2020).

La marge brute s'élève à 3 703 milliers d'euros, en progression de 2% par rapport à l'année précédente. Elle représente 22,9% du chiffre d'affaires en 2021 (25% en 2020). La marge a été impactée par le renchérissement des coûts d'approvisionnement de certains composants et produits, par l'augmentation des coûts de transport maritime, ainsi que par des évolutions de parités de change globalement défavorables.

Le résultat d'exploitation 2021 ressort en perte à (37) milliers d'euros (bénéfice de 484 milliers d'euros au titre de l'année précédente), la progression des dépenses d'exploitation, induite notamment par la hausse des coûts de personnel, ayant été inférieure à l'augmentation en valeur de la marge brute. Dans un contexte de demande soutenue, Cibox a poursuivi ses investissements, notamment par le recrutement de postes clés en R&D, commerce et service support. L'entreprise a également pris à bail des surfaces complémentaires sur son site d'Alfortville afin de développer ses activités de services : réparation, reconditionnement et recyclage.

Le résultat financier s'élève à (208) milliers d'euros contre (161) milliers d'euros en 2020, Il s'explique essentiellement par une dépréciation complémentaire sur les titres de la société DMS.

Compte-tenu d'un résultat exceptionnel (perte de (64) milliers d'euros) et des éléments précédents, le résultat net au titre de l'exercice 2021 ressort en perte à hauteur (309) milliers d'euros contre un bénéfice de 744 milliers d'euros en 2020.

4. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2021

4.1. Informations simplifiées sur les capitaux propres de la Société

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 5 529 milliers d'euros à la fin de l'année 2021, en progression de 138 milliers d'euros.

L'évolution détaillée des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2019, 2020 et 2021 est décrite dans les comptes annuels (note 4.6).

4.2. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2021, le poste du bilan « Disponibilités et valeurs mobilières de placement », qui s'élève à 5 773 millier d'euros, se décompose comme suit :

- Disponibilités : 4 557 milliers d'euros ;
- Valeurs mobilières de placement : titres de la société DMS pour 423 milliers d'euros, soit une valeur brute de 892 milliers d'euros que vient diminuer une provision de 469 milliers d'euros ;
- Titres auto-détenus : 793 milliers d'euros.

4.3. Flux de trésorerie

Des tableaux de financement sur les deux derniers exercices, figurant page 46 du Rapport Annuel Financier, présentent les flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice 2021, la variation de trésorerie négative de 509 milliers d'euros s'explique par des flux utilisés par l'exploitation à hauteur de (745) milliers d'euros compte-tenu d'une augmentation du BFR d'exploitation à hauteur de 595 milliers d'euros induite par le développement de l'activité et les difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement de composants et délais de transport, par des flux utilisés par les acquisitions nettes d'immobilisations de (348) milliers d'euros et à hauteur de 584 milliers d'euros par les flux de financement, dont 482 millions d'euros au titre d'augmentations de capital provenant du remboursement en actions d'une ligne d'obligations remboursables en actions souscrite en 2021.

Sur l'exercice 2020, la variation de trésorerie positive de 4 357 milliers d'euros s'explique par des flux utilisés par l'exploitation à hauteur de (557) milliers d'euros, par des flux utilisés par les acquisitions nettes d'immobilisations de (366) milliers d'euros et à hauteur de 5 280 milliers d'euros par les flux de financement, provenant de la mise en place de nouvelles lignes de financement (en particulier un Prêt Garanti par l'État de 1 700 milliers d'euros, et à un recours accru à l'affacturage).

4.4. Conditions d'emprunts et structure de financement

La Société a mis en place en 2017 un contrat de financement de créances commerciales qu'elle utilise sur l'essentiel de son portefeuille client. Sa rémunération se décompose d'une commission de cession calculée selon un pourcentage du chiffre d'affaires cédé, et d'une commission de financement indexée sur l'Euribor 3 mois pour la partie en euros, et sur le Libor 3 mois USD pour la partie en dollars américains.

En 2020, Cibox a souscrit à un Prêt Garanti par l'État à hauteur de 1 700 milliers d'euros, qui sera remboursé à compter de 2023.

En juillet 2021, Cibox a émis des obligations remboursables en actions à hauteur de 1500 milliers d'euros, dont le remboursement en actions au 31 décembre 2021 s'est élevé à 463 milliers d'euros .

4.5. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société.

5. Affectation du résultat

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 avril 2022, a proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 (perte de (309) milliers d'euros) au compte report à nouveau, le portant à 354 milliers d'euros.

6. Information sur les dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois derniers exercices.

7. Recherche et développement, brevets et licences

Les frais de développement liés à la création de nouveaux produits (design, expertise, nouvelles technologies) sont immobilisés.

8. Investissements, prises de participation et contrôle

Néant.

9. Conventions visées à l'article L.225.38 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'à ce jour la société n'est signataire d'aucune convention visée à l'article L.225.38 du Code de Commerce.

10. Actionnariat et cours de bourse

Le cours de bourse a évolué en 2021 de la manière suivante :

Cours au 31 décembre 2021 : 0,101 €

Variation entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 : -53%

Cours le plus haut : 0,316 €

Cours le plus bas : 0,090 €

A la date du 31 mars 2022, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de CIBOX sont répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			théoriques*	exerçables	théoriques*	exerçables
M. Ming Lun Sung	7 417 149	5,92	14 209 298	14 209 298	9,87	10,40
M. Paul Georges Lebre	7 441 369	5,94	12 755 668	12 755 668	8,86	9,33
M. Laurent Balian	6 640 800	5,3	6 640 800	6 640 800	4,61	4,86
Total concert	21 499 318	17,16	33 605 766	33 605 766	23,34	24,59
Foch Partners	6 200 112	4,94	12 400 224	12 400 224	8,62	9,07
Autres actionnaires	90 467 377	72,14	90 655 518	90 655 518	63,0	66,34
Auto-détention	7 242 202	5,77	7 242 202	0	5,03	0
Total	125 409 009	100,00	143 903 710	136 661 508	100,00	100,00

* au sens de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF

RAPPORT DE GESTION

Au 31 décembre 2021, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de CIBOX étaient répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			théoriques*	exerçables	théoriques*	exerçables
M. Ming Lun Sung	7 417 149	6,2	14 209 298	14 209 298	10,8	11,5
M. Paul Georges Lebre	7 441 369	6,3	12 755 668	12 755 668	9,7	10,3
M. Laurent Balian	6 640 800	5,6	6 640 800	6 640 800	5,1	5,4
Total concert	21 499 318	18,1	33 605 766	33 605 766	25,6	27,1
Foch Partners	6 200 112	5,2	6 200 112	6 200 112	4,7	5
Autres actionnaires	83 893 284	70,6	84 081 695	84 081 695	64,1	67,9
Auto-détentions	7 242 202	6,1	7 242 202	0	5,5	0
Total	118 834 916	100,00	131 129 775	123 887 573	100,00	100,00

* au sens de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF

11. Programme de rachat d'actions

A la date du Rapport Annuel Financier, CIBOX détient 7 242 202 actions propres, représentant 6,1% du capital social.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021 a autorisé (13^{ème} résolution), pour une durée de 18 mois (soit jusqu'au 29 décembre 2022), le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, au prix maximal de 0,40 euro par action, hors frais d'acquisition, dans la limite de 10% du capital social. Cette autorisation annulait et remplaçait une précédente autorisation du 29 juin 2020.

Les différents objectifs de ce programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 29 juin 2021 sont les suivants :

- Procéder à l'annulation des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour ;
- Céder ou attribuer des actions et/ou consentir des options d'achat d'actions aux salariés anciens et actuels et mandataires sociaux de la Société et dans les conditions et modalités prévues par la loi ;
- Remettre tout ou partie des actions acquises lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation applicable ;
- Conserver les actions et les remettre ultérieurement, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'opérations de fusion, scission ou d'apport, dans la limite de 5% du capital social ;
- Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;
Plus généralement, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi, la réglementation ou l'AMF.

12. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Activité au cours du premier trimestre 2022

Le chiffre d'affaires non audité enregistré à fin mars 2022 s'élève à 2,1 M€ (3,6 M€ au 1er trimestre 2021). Le chiffre d'affaires apprécié au trimestre peut fluctuer de façon significative, une partie importante de l'activité étant liée aujourd'hui à des contrats de fabrication à la commande.

Le début d'année 2022 reste marqué par des difficultés et retards d'approvisionnements qui perturbent la production et donc l'activité, compte-tenu notamment de mesures de confinement relatives au COVID mises en place en Chine, pouvant ainsi conduire à des décalages de livraison.

Développement de la gamme yeep.me

Désormais totalement engagée dans le domaine de la micro-mobilité électrique, Cibox compte tirer pleinement profit d'un marché en plein essor pour devenir le spécialiste et un des leaders des mobilités douces avec une marque forte et référente en matière d'expérience utilisateur : **yeep.me**. Cette ambition passera par une accélération des développements autour de l'enrichissement continu de la gamme de produits pour répondre toujours mieux aux différents profils d'utilisateurs, l'industrialisation croissante de la production pour accompagner l'augmentation des volumes et les services pour enrichir l'expérience client et accroître la récurrence.

La marque yeep.me, officiellement lancée en novembre 2019 avec un contexte défavorable qui a suivi, fait l'objet d'un développement important désormais. Actuellement composée de quatre modèles de trottinettes électriques et de deux modèles de vélos à assistance électrique, sans compter plusieurs accessoires, la gamme sera complétée en 2022 avec plusieurs nouveautés :

- 3 nouvelles trottinettes, **yeep.me 85 signature**, **100C** et **100s Roland Garros**.
 - o Jusqu'à 65km d'autonomie
 - o Équipées d'un système exclusif de clignotants et d'un nouvel éclairage à l'identité de la marque, renforcé tant en structure qu'en matière d'étanchéité afin d'assurer des déplacements au quotidien sans souci et une meilleure durabilité.
- De 5 nouveaux modèles de vélos :
 - o Un nouveau petit modèle électrique pliant : le **yeep.me SIXTEEN** avec un cadre en aluminium et magnésium léger et sans soudure
 - o Un vélo de ville performant le **yeep.me WEEK** décliné en 2 versions (cadre ouvert et cadre fermé) pour les plus exigeants avec un moteur centrale développé pour yeep.me développant un couple de 100Nm
 - o Un vélo de ville sportif, le **yeep.me RIDER**, léger et au cadre affiné pour les urbains soucieux de l'esthétique du vélo et de facilité d'utilisation
 - o Un vélo de mobilité de loisirs de type FatBike, **yeep.me HOLIDAY**, pour les déplacements en ville ou de balade côtière, ou montagne.
 - o Un vélo de type de moto, **yeep.me COAST**, pour les esthètes urbains en quête de style
 - o Enfin, un premier vélo e-cargo pour les familles équipé d'un coffre aménagé avec 2 banquettes (amovibles) permettant d'emmener jusqu'à 4 enfants (avec ceintures de sécurité) et les courses du quotidien.



— CRÉE POUR —



yeep.me 100s – édition Roland Garros



Vélo cargo – Yeep.me Cargo Family

RAPPORT DE GESTION

Le service **yeep.me SHARE** de livraison de trottinettes en libre-service pour les entreprises partenaires fera l'objet des premières livraisons en mai 2022. Ce retour d'expérience auprès des premiers clients permettra d'affiner les cas d'usages et d'améliorer la solution et l'offre.

Assignation en responsabilité en matière de propriété intellectuelle

Au cours du premier trimestre 2022, Cibox a fait l'objet d'un appel en garantie par l'un de ses clients au sujet d'une mise en cause en matière de non-respect d'un brevet d'une société tierce. La société est cours d'examen de cette demande avec ses conseils. A la date du présent rapport annuel financier, l'impact financier éventuel de cette mise en cause ne peut être quantifié, ni dans son montant, ni dans sa probabilité d'occurrence.

13. Informations sociales, environnementales et sociétales

13.1 Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022
Effectif des salariés (temps complet)	12	21	20	23
Nombre de femmes (temps complet)	4	7	5	5
Nombre d'hommes (temps complet)	8	14	14	18

13.2 Organisation du travail

La Société applique un régime de 35 heures par semaine. L'emploi à temps partiel est aménagé quand un (ou une) salarié(e) le souhaite. La Société n'a constaté aucun absentéisme significatif dans l'effectif au cours de l'exercice 2021 et à la date du Rapport Annuel Financier.

13.3 Relations sociales

A la suite du franchissement des seuils réglementaires, CIBOX a mis en place en mars 2021 un Comité Social et Économique constitué d'un titulaire et d'un suppléant élus pour quatre ans.

13.4 Santé et sécurité

La Société respecte les obligations légales en matière de santé du personnel et prend des mesures nécessaires pour la sécurité de celui-ci sur le lieu de travail. Les installations de sécurité sont également révisées par des tiers habilités.

La Société n'a constaté aucun accident du travail ni maladie professionnelle en 2021 et à la date du Rapport Annuel Financier.

13.5 Formation

La Société accueille favorablement toute demande de formation quand un salarié le sollicite mais n'a pas mis en place de plan de formation spécifique compte tenu du faible effectif.

13.6 Égalité de traitement

Compte tenu de l'effectif de la Société qui ne comprend qu'une seule personne par poste de responsabilité, on ne constate pas d'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Compte tenu de sa taille et de son organisation, la Société n'est pas en mesure de mettre en place des politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

La Société est sensible à la lutte contre les discriminations en recrutant du personnel de nationalités différentes.

13.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Malgré son faible effectif, le personnel de la Société est totalement libre de s'organiser en association et bénéficie du droit de négociation collective dans le strict respect des obligations légales.

L'affectation d'un salarié à un poste particulier se fait sur la seule base des critères professionnels.

Les salariés sont totalement libres d'accepter ou de refuser un poste proposé par la Société.

La Société n'emploie pas d'enfants.

13.8 Politique générale en matière environnementale

La Société n'a aucune activité dans la transformation de matières et génératrice d'éléments polluants visés par les dispositions légales en matière environnementale. La Société reste consciente et est sensible aux questions en la matière et fait tous les efforts possibles pour réduire la consommation d'énergie dans son activité.

Néanmoins, la société a signé avec le groupe Veolia (via une de ses filiales spécialisées) un accord pour la récupération, le démantèlement et le traitement en recyclage des batteries usagées. Cet engagement faisant partie des engagements de la marque yeeep.me est également appliqué à l'ensemble des produits commercialisés sous les marques de CIBOX en micro-mobilité électrique.

Afin de diminuer également, l'impact environnemental du transport lié l'activité de réparation, l'entreprise a mis en place pour les produits de la marque yeeep.me un ensemble de tutoriels afin de permettre aux utilisateurs de réparer et entretenir eux-mêmes leurs produits en se procurant les pièces détachées directement en ligne.

La Société n'utilise aucun équipement polluant de transformation de matière.

La sensibilisation du personnel aux questions environnementales se fait quotidiennement par des actes et mesures en matière d'économie d'énergie.

L'activité de la Société n'est pas de nature à générer d'éventuels risques écologiques. Aucune provision n'a été estimée nécessaire à ce titre dans les comptes de la Société.

13.9 Pollution et gestion des déchets

L'activité de la Société ne génère pas de rejet dans l'air, l'eau et le sol. Elle n'entraîne pas de niveaux sonores particuliers.

Les emballages en carton ou en bois sont réutilisés ou envoyés aux organismes spécialisés pour leur recyclage. Il en est de même des batteries qui sont recyclées, le cas échéant, à travers une filière dédiée.

13.10 Utilisation durable des ressources

L'activité de la Société ne consomme pas d'eau. Les salariés sont sensibilisés aux économies d'eau. L'activité de la Société ne consomme pas directement de matières premières.

La Société n'utilise aucun équipement de transformation de matière et consommateur important d'énergie. Elle est également très sensible à sa consommation d'électricité et de chauffage.

13.11 Changement climatique

La Société n'a aucune activité fortement consommatrice d'énergie. Les déplacements des employés dans le cadre de son activité sont limités au strict nécessaire.

La Société n'est pas exposée de façon particulière aux conséquences du changement climatique. Cependant, de par son activité de mobilité électrique, la Société contribue à la lutte contre le changement climatique, en proposant à ses clients des produits de mobilité douce permettant dans bien des usages une alternative aux moyens de transport émetteurs de CO₂ et autres émissions polluantes.

13.12 Protection de la biodiversité

La nature de l'activité de la Société n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

13.13 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

La taille de la Société et la nature de son activité n'ont pas donné l'occasion de contributions particulières dans la coopération avec les collectivités et populations locales.

13.14 Relations avec les associations (insertion, défense des consommateurs, environnement)

La direction de la Société se tient à la disposition de ces organismes et répond à leur sollicitation dans la mesure permise par l'organisation et le fonctionnement normal de l'entreprise.

13.15 Sous-traitance et fournisseurs

Des visites régulières sont effectuées par la Société et leurs clients de la Grande Distribution dans les usines de fabrication en Chine.

13.16 Loyauté des pratiques

i. Actions engagées pour prévenir la corruption :

Les relations avec les fournisseurs clés sont systématiquement placées sous la responsabilité exclusive de la Direction. Afin de prévenir les risques de corruption avec un niveau raisonnable, la Direction a défini un mode de relation et de négociation avec les fournisseurs qui l'implique systématiquement et nécessairement.

Les paiements sont générés par le service comptable et autorisés par la Direction disposant des délégations de pouvoir ad hoc.

ii. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La Société respecte la conformité des produits qu'elle commercialise aux normes européennes et internationales en matière de sécurité et de santé des consommateurs.

iii. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

La Société n'engage pas d'action particulière dans ce domaine mais respecte scrupuleusement les Droits de l'Homme au sein de son organisation.

14. Facteurs de risques

Les risques décrits ci-dessous sont à la date du présent Rapport Annuel Financier, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

14.1. Risques spécifiques relatifs au secteur d'activité de la Société

i. Risques liés à la concurrence

La Société intervient sur un marché très concurrentiel. Malgré le caractère innovant de ses produits, en particulier sur la catégorie de la mobilité électrique, et la connaissance approfondie de ses clients, la Société pourrait être confrontée à des concurrents disposant de moyens financiers très significatifs et donc susceptibles de pénaliser fortement son chiffre d'affaires et ses résultats.

ii. Risques liés à la baisse des prix des produits commercialisés

La Société distribue certains produits dont les prix subissent une déflation permanente (notamment sur son activité de stockage). De ce fait, elle est parfois contrainte de stopper la commercialisation de certains produits ou de certaines gammes de produits, ou bien de consentir des rabais commerciaux afin d'écouler certaines références, ce qui est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la situation financière de la Société.

iii. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement en composants

La fermeture de nombreuses usines au plus fort de la crise sanitaire en 2020 combinée à une forte croissance de la demande sur les produits électroniques dans différentes régions du monde et notamment en Chine engendrent depuis le début de l'année 2021 une forte tension sur la disponibilité par conséquent les délais et les prix de certains matériaux et composants nécessaires à la fabrication des trottinettes et vélos à assistance électrique commercialisés par la Société, principalement pour les composants électroniques (chipsets, batteries) et l'aluminium.

Parallèlement, depuis la fin 2020, la forte demande sur les produits se répercute également sur le transport maritime alors que dans le même temps les compagnies maritimes réduisent le nombre de navires en circulation, spécifiquement à destination de l'Europe pour privilégier des lignes plus rentables. Ces disponibilités limitées se traduisent par une hausse de coût du transport des marchandises en provenance de cette zone.

CIBOX travaille à optimiser la situation avec ses fournisseurs ainsi qu'auprès de ses clients par un ajustement des prix. Malgré cela, cette situation pourrait générer certains retards de fabrication par les fournisseurs de composants, pouvant engendrer un retard des livraisons de CIBOX à ses clients, un décalage du chiffre associé, avec un impact sur la marge induit par un coût de transport renchéri, ainsi qu'un risque d'annulations de certaines commandes.

14.2. Risques liés à l'exploitation de la Société

i. Risques liés aux produits commercialisés

La Société est présente sur un marché en constante évolution et elle doit par conséquent être capable d'offrir à ses clients les produits demandés par les consommateurs. Si à un moment donné, la Société se trouvait dans l'impossibilité de fournir à ses clients des produits répondant à leurs attentes, une telle situation aurait un fort impact défavorable significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, la mobilité électrique constitue un marché encore émergent où les besoins des consommateurs vont évoluer, et où certains produits pourraient souffrir à l'avenir d'un effet de mode. Sur ce même marché, les enseignes de distribution, clientes de la Société se montrent prudentes sur leur niveau de stock, faisant reposer sur la Société un risque stock plus important que dans ses autres catégories. Si la Société n'arrivait pas à correctement anticiper les tendances du marché, sa situation financière pourrait être impactée par une baisse de son niveau d'activité, et un risque d'obsolescence d'une partie de ses stocks.

Par ailleurs, la situation financière de la Société pourrait également être impactée si les produits qu'elle commercialise étaient confrontés à des problèmes de qualité significatifs. Bien que la Société se montre précautionneuse sur la qualité de ses produits et composants et sur les processus de fabrication de ses fournisseurs, les produits de mobilité contiennent notamment des batteries en lithium pouvant présenter des risques de

dysfonctionnement voire d'inflammation. En plus de l'impact négatif sur la réputation commerciale de la Société, de tels problèmes pourraient entraîner des coûts importants liés notamment à la mise en œuvre de la garantie des produits, au rappel des produits, aux coûts logistiques et aux remplacements des produits, certains de ces coûts étant pris en charge par les programmes d'assurance de la Société.

ii. Risques clients

La Société est exposée à différents risques :

- Risque d'impayés et encours clients : comme toute société ayant une activité de nature commerciale, la Société est exposée à des risques d'impayés de ses clients. Néanmoins, compte tenu de la qualité de ses clients qui sont essentiellement de grands acteurs de la grande distribution et de la distribution spécialisée, ce risque est limité. Ainsi, le montant des provisions sur créances clients est nul à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le montant des créances client échues et non encore recouvrées à la clôture s'est élevé à 1 372 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (1 116 milliers d'euros au 31 décembre 2020).
- Risque de dépendance : la Société commercialise essentiellement ses produits auprès de grandes surfaces généralistes et de grandes surfaces spécialisées. Au cours de l'exercice 2021, les trois principaux clients de la Société ont représenté 70 % du chiffre d'affaires de la Société. La Société cherche de diversifier son portefeuille clients afin de limiter au maximum son risque de dépendance.

iii. Risque de dépendance envers ses fournisseurs

La Société a développé des relations de proximité avec des fournisseurs clés, dans le domaine de la mobilité urbaine et du stockage numérique. Dans l'hypothèse où les relations créées avec certains fournisseurs clés viendraient à se détériorer, cela pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société, via une augmentation du coût d'approvisionnement de certains produits ou bien résulter en une rupture d'approvisionnement.

iv. Risques liés aux stocks

Les produits en stocks représentent une valeur nette de 1 294 milliers d'euros au 31 décembre 2021 soit 33 jours de chiffres d'affaires (40 jours au 31 décembre 2020). Ce stock est composé à la fois de produits finis et de composants, les composants étant utilisés essentiellement dans le cadre d'une activité de service après-vente pour l'ensemble des gammes de produit. Ces stocks sont entreposés dans deux entrepôts. La destruction ou le vol de ces stocks pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

Néanmoins, la Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur les stocks. Dans la mesure du possible, la Société livre directement ses clients afin de minimiser le portage des stocks.

v. Risques liés au transport

La Société prend en charge le transport des produits des lieux de fabrication (Chine continentale principalement) vers la France (jusqu'au client final de la Société). Pour cela, la Société recourt à différents transporteurs et à différents moyens de transport (maritime et aérien). Tout problème lié au transport des produits (vol, retard, détérioration,...) mais également disponibilité des capacités de transport et évolution du coût des prestations de transport est susceptible d'avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur le transport des produits.

vi. Risques liés aux systèmes d'information

La Société utilise un certain nombre d'outils informatiques dans le cadre de sa gestion courante notamment. Si ceux-ci devaient être détruits ou endommagés, l'activité de la Société serait perturbée significativement et cela pourrait avoir des conséquences sur la situation financière de la Société.

vii. Risques liés à l'accès aux financements

A la date d'établissement du présent Rapport Annuel Financier, la Société finance son activité et le besoin en fonds de roulement associé à l'aide (i) d'un contrat de financement de créances commerciales et commandes associées et (ii) de lignes de crédit documentaire import. La Société a par ailleurs souscrit à un Prêt Garanti par l'Etat en avril 2020 dans le contexte de la crise sanitaire et a réalisé une émission d'obligations remboursables en actions en juillet 2021.

Il n'est pas exclu que la Société, en fonction de son développement, ait recours à de nouveaux financements de toute nature pour accompagner le développement de son activité notamment sur le marché de la mobilité électrique. Si la Société ne parvenait pas à obtenir ces financements cela pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

14.3. Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés

La Société bénéficie notamment des connaissances du marché chinois de son Directeur Général Délégué qui dispose d'une maîtrise de la langue, d'une connaissance de la culture chinoise et d'une forte culture industrielle indispensables pour mettre en place des relations durables avec certains fournisseurs. Un départ non préparé pourrait pénaliser l'activité de la Société et donc sa situation financière. Cependant, l'arrivée en 2017 d'un directeur général adjoint, M. Georges Lebre, devenu Président Directeur Général en 2021, disposant d'un large périmètre d'intervention et disposant d'une expérience professionnelle de 20 ans avec l'Asie accumulée au cours de différents postes de direction dans des groupes de distribution, permet de contenir ce risque.

14.4. Risques financiers et de marché

i. Risques de change

En 2021, la Société a réalisé 13% de ses achats et a facturé 27% de son chiffre d'affaires en dollars américains. Le reste des ventes est effectué en euros. La Société a réalisé 44% de ses achats en yuans et 43% en euros.

La Société est donc exposée à la variation du cours du dollar américain et duyuan par rapport à l'euro.

Afin de réduire l'impact de cette variation de cours sur le résultat, en plus des efforts de développer des ventes facturées dans cette devise chaque fois que cela est possible, la Société s'efforce de réduire au maximum le décalage entre la remise d'un prix ferme en euros aux clients et le paiement de ses fournisseurs. Elle procède par ailleurs au cas par cas à des couvertures de change.

Sur la base des achats et des ventes en dollars américains de l'exercice 2021, une évolution du cours du dollar américain de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'exercice 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	229	(229)

Au cours de l'exercice 2020 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	(318)	318

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du dollar américain par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le dollar américain sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Créances clients libellées	255	(255)

en USD		
Dettes fournisseurs libellées en USD	(63)	63
Disponibilités en USD	30	(30)

Sur la base des achats en yuans de l'exercice 2021, une évolution du cours du yuan de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'exercice 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(699)	699

Au cours de l'exercice 2020 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(496)	496

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le yuan sur les montants des dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2021 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Dettes fournisseurs libellées en CNY	223	(223)
Disponibilités en CNY	2	(2)

ii. Risques sur les actions propres et autres placements financiers

Le cours de l'action de la Société est caractérisé par de fortes variations, à l'instar d'autres penny stocks. Au cours des trois dernières années, de 2019 à 2021, le plus bas cours de l'action de la Société a été de 0,055 euro et le plus haut, à 0,390 euro. L'ampleur de ces variations s'explique par le faible niveau du prix de l'action, les performances financières de la Société et du secteur, ainsi que la fluctuation générale des marchés financiers.

Au 31 décembre 2021, la valeur des actions propres détenues s'élevait à 731 milliers d'euros (au cours de clôture du 31 décembre 2021 de 0,101 euro), pour 7 242 202 actions à cette date. Une variation de 0,01 euro du cours de bourse aura un effet sur la valeur des actions propres détenues de 72 K€, à la hausse comme à la baisse. La plus-value ou moins-value réalisée sera enregistrée au moment de la cession des titres. La moins-value latente faisant quant à elle l'objet d'une provision pour dépréciation.

En outre, la Société détient au 31 décembre 2021, à titre de placement financier 337 007 actions de la société Diagnostic Medical Systems (DMS), admis aux négociations sur le marché réglementé (compartiment C) d'Euronext à Paris, dont le cours de bourse est susceptible de fluctuer. Une variation de 10% du cours de ces actions sur le marché par rapport à leur prix moyen d'acquisition d'origine aura un impact d'environ 41 K€, en plus-value comme en moins-value. La même méthode comptable de prudence en matière de provisions s'applique à ces actifs financiers à court terme.

14.5. Risques juridiques

i. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est propriétaire de nombreuses marques pour la commercialisation de ses produits. La contrefaçon de ses marques par des tiers pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société et pourrait contraindre la Société à avoir recours à des procédures judiciaires avec tous les frais et charges que cela peut entraîner dans un premier temps.

Par ailleurs, la Société a recours à plusieurs fournisseurs pour fabriquer les produits qu'elle distribue. Bien qu'elle mette en place des contrôles sur les méthodes industrielles utilisées par ses sous-traitants, l'entreprise pourrait se trouver indirectement exposée à une éventuelle violation par l'un de ses sous-traitants d'un brevet appartenant à un tiers, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

ii. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société a identifié les principaux risques :

- Des risques liés à la non-conformité des produits commercialisés par la Société aux différentes normes : les produits commercialisés par la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur des pays de commercialisation. Le non-renouvellement ou perte de conformité des produits actuellement commercialisés ainsi que la non-conformité des produits nouveaux est susceptible d'impacter négativement la situation financière de la Société ;
- Des risques liés à la non-conformité aux normes relatives à l'élimination des déchets : la Société se conforme actuellement aux directives européennes relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la directive relative à la limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Un durcissement de ces directives pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, en renchérissant notamment le coût de fabrication des produits. Le Centre Régional de Récupération est chargé de la gestion des déchets de la Société ;
- Des risques liés à l'évolution de la réglementation notamment sur les produits de mobilité électrique pour laquelle la législation en vigueur est en cours d'établissement. Bien que présente au sein de la commission AFNOR en charge de l'établissement de recommandations, l'évolution de la réglementation pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société notamment par un renchérissement du coût de fabrication des produits, ou bien par la restriction portée à certains usages, restreignant ainsi le marché adressable.

En matière de provisionnement des risques juridiques, la Société n'a pas de procédures formalisées mais examine les sujets au cas par cas, le cas échéant en collaboration avec son commissaire aux comptes.

14.6. Risque lié à l'épidémie de Covid-19

Dans le contexte épidémique Covid-19, et conformément au strict respect des recommandations mondiales de l'OMS et des mesures gouvernementales visant à limiter la propagation du virus, CIBOX s'est organisé pour protéger la santé de ses collaborateurs, clients et partenaires mais aussi pour maintenir ses engagements et la poursuite de son activité dans les meilleures conditions possibles.

CIBOX évalue ces impacts et met à jour ses estimations régulièrement en fonction de l'évolution sanitaire, afin d'adapter au mieux et dans les meilleurs délais les mesures de continuité de l'activité et de protection de ses salariés.

CIBOX constate que le marché de la mobilité urbaine poursuit sa progression malgré la crise sanitaire. Ainsi, l'usage des transports en commun est d'un moindre niveau qu'avant crise, de façon temporaire ou pérenne.

Cependant, CIBOX est indirectement impacté par les fermetures administratives ponctuelles liées aux mesures de confinement des points de vente où ses produits sont commercialisés.

CIBOX est plus directement touché par les conséquences de l'épidémie de Covid-19 par la difficulté d'accès au transport maritime ainsi que l'augmentation de son coût., les difficultés d'approvisionnement (pénuries) ainsi que les fermetures ponctuelles d'usines pour des raisons de sécurité sanitaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Organes d'administration et de direction de la société

1.1. Conseil d'administration de la Société

i. Composition du conseil d'administration

Le tableau ci-après présente la composition du conseil d'administration à la date du Rapport Annuel Financier, ainsi que les mandats et fonctions exercées en dehors de la Société des membres du conseil d'administration de CIBOX au cours des cinq dernières années.

Nom et prénom / Dénomination sociale	Nationalité/Adresse	Date de désignation Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
M. Ming Lun Sung	Né le 4 mars 1957 Nationalité française 66 rue de Rennes 75006 Paris	Désignation : Délibérations du conseil d'administration du 29 juin 2021 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administrateur et Directeur Général Délégué	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Directeur Général Délégué En dehors de la Société : Gérant de la Société BTC France et de la SCI STW Immo Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant
M ^{me} Chantal Tibaut	Née le 27 octobre 1950 Nationalité française 462, avenue de l'Europe 34170 Castelnau-le-Lez	Désignation : Délibérations du conseil d'administration du 29 juin 2021 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Responsable Juridique (contrat de travail) jusqu'au 30 septembre 2018 (retraite) En dehors de la Société : Néant
M. Paul Georges Lebre	Né le 14 février 1969 Nationalité française 22, rue de Thionville, 59000 Lille	Désignation : Délibérations du conseil d'administration du 29 juin 2021 Expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administrateur et Président Directeur Général	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Président Directeur Général depuis le 29 juin 2021 et Administrateur depuis le 23 janvier 2018 En dehors de la Société : Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant

M^{me} Sandrine Brèche	Née le 18 mai 1975 Nationalité française 27, rue des Gallerands, 95160 Montmorency	Désignation : assemblée générale mixte du 23 janvier 2018 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administratrice indépendante, préside le conseil d'administration lorsque celui-ci est amené à exercer les missions confiées au comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : administratrice En dehors de la Société : gérante de la société Lannexo. Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Gérante des sociétés Opay Group & Jobscore
Foch Partners Représentée par M. Yaacov Gorsd	3 avenue Hoche 75008 Paris	Désignation : assemblée générale mixte du 15 octobre 2019 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : néant En dehors de la Société : Président Simon's Hotel Gérant SCI Foch Invest Gérant Murcom Gérant Foch Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Gérant SNC Roz Gérant SNC Parking Olympia Administrateur de We.Connect

ii. Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration

Monsieur Ming Lun Sung est Président-Directeur général de la Société du 30 juin 2003 au 29 juin 2021 où il devient Directeur Général Délégué. Ingénieur électronique de formation, il a créé en 1986 la société Abacus Equipement Electronique (AEE), qui est devenue ensuite un des acteurs majeurs en France dans la distribution d'ordinateurs, d'équipements et de composants informatiques. En 1996, la société AEE a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros. Au début des années 2000, la société AEE a été acquise par Behavior Technology Corp (BTC), un groupe coté à la bourse à Taiwan, dans le cadre de son plan de développement en Europe. Monsieur Ming Lun Sung a été alors nommé à la tête des filiales françaises du groupe BTC. En 2003, BTC a pris 70% du capital de la Société et nomme Monsieur Ming Lun Sung Président-Directeur général de CIBOX, poste qu'il occupe à la date du Rapport Annuel Financier. Par ailleurs, Monsieur Ming Lun Sung est actuellement gérant de la société BTC France, contrôlée par la société de droit taïwanais BTC qui était actionnaire principal de CIBOX jusqu'en janvier 2014.

Madame Chantal Tibaut a rejoint CIBOX en janvier 1996. Madame Chantal Tibaut a intégré le comité de direction de CIBOX en charge notamment du superviser les différents services du groupe CIBOX-LCI, ses filiales et ses partenaires extérieurs (le groupe comptait alors 320 salariés). Après la prise de contrôle par le groupe taïwanais BTC, elle s'est occupée des affaires juridiques et administratives, jusqu'au 30 septembre 2018, date de fin de ses fonctions (départ à la retraite). Lors de l'assemblée générale mixte du 15 juillet 2015, elle a été nommée membre du conseil d'administration de la Société.

Monsieur Paul Georges Lebre a rejoint CIBOX le 14 août 2017 en qualité de Directeur général adjoint salarié. Il est ensuite entré au conseil d'administration de CIBOX le 23 janvier 2018, puis désigné Président Directeur Général le 29 juin 2021. Monsieur Paul Georges Lebre est diplômé de l'Université de Stanford (Palo Alto, CA), *Innovation & Entrepreneurship*, Programme SPCD, Professional Certificate (2015), d'un MasterShip en Management et Leadership d'Amplitude Paris (2012), d'un Master II (DESS) en Marketing de l'IAE de Paris (1993) et d'une Maîtrise de Sciences de Gestion (MSG) de l'Université Paris XII (1992). Après un parcours comme entrepreneur et consultant en Business Development (mars 2006 – septembre 2010), il a intégré HTM Group (Retailers spécialisés : Boulanger, Electro Dépôt) en octobre 2010 en qualité de Directeur du Développement Produit chez Sourcing & Création, CEO (Directeur général) de B'DOM et CEO (Directeur général) de Sourcing & Création (2014).

Madame Sandrine Brèche a rejoint CIBOX en qualité d'administratrice. Sa désignation au conseil d'administration a été décidée le 23 janvier 2018. Madame Sandrine Brèche est considérée comme indépendante au sens de la recommandation n°3 du code Middledenext auquel CIBOX se réfère. Madame Sandrine Brèche est gérante depuis 2004 de l'agence Opay Group & Jobscore (marketing et de communication). Dans le cadre de ses activités professionnelles au sein de cette agence, elle a exécuté différentes missions pour des clients du secteur de la distribution (Carrefour, Fnac, Conforama, Cdiscount, Samsung, Sandisk, Volkswagen Group, Remington, Russell Hobbs, Iams, Eukanuba, Tetra, Wacom, Medisana, Ihealth, CC MSA, Weight Watchers etc) en marketing (opérationnel, événementiel, social media, web, création graphique etc).

Foch Partners, représentée par M. Yaacov Gorsd, a rejoint CIBOX en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2019. Monsieur Yaacov Gorsd connaît bien CIBOX pour l'avoir créée et présidée en ses débuts puis l'avoir introduite en Bourse en 1999, étant alors le plus jeune entrepreneur français à présider une société cotée. Après avoir quitté Cibox, il a réorienté ses activités dans l'immobilier et la construction, en France et à l'étranger.

Les administrateurs apportent ainsi au Conseil d'Administration une diversité d'expériences professionnelles et de qualifications.

iii. Jetons de présence perçus par les administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2021 a décidé de fixer à 15 000 euros le montant global des rémunérations à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2021 au titre de leur participation aux réunions du conseil d'administration. Le détail des versements est précisé au paragraphe ci-dessous

iv. Nationalité des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, tous les administrateurs sont de nationalité française.

v. Membres indépendants du conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose d'un membre indépendant, Madame Sandrine Brèche, au sens du code Middlenext auquel la Société a décidé de se référer en raison de sa taille lors du conseil d'administration du 13 mars 2018. La Société ne remplit pas la recommandation n°3 du code Middlenext invitant les sociétés à disposer d'au moins deux membres indépendants si la taille du conseil le permet et d'avoir un ratio d'indépendants s'approchant de 50% lorsque le capital de la société est « dilué ». La Société a choisi de confier la présidence du conseil d'administration à Madame Sandrine Brèche, administratrice indépendante, lorsque celui-ci est amené à exercer les missions confiées au comité d'audit. Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère qu'à la date du présent rapport annuel financier, sa composition est équilibrée, et que le conseil d'administration est composé de membres expérimentés soucieux de l'intérêt social.

Pour une information détaillée sur l'adhésion au code de gouvernance d'entreprise de Middlenext, voir le rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

vi. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le conseil d'administration comprend, à la date du Rapport Annuel Financier, deux femmes et trois hommes et se conforme ainsi aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce en matière de représentation équilibrée hommes-femmes.

vii. Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration ont réalisé une évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration au cours de 2021 et ont conclu que les conditions d'organisation des travaux du conseil ont été satisfaisants.

viii. Réunions du conseil d'administration en 2021

Au cours de l'année 2021, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux d'assiduité des administrateurs était supérieur à 90% en 2021. L'agenda des réunions a été le suivant :

- **22 avril 2021**
Le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 ;
Le conseil d'administration a décidé la convocation de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 ;
- **05 mai 2021**
Le conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour du texte des résolutions et des rapports soumis à l'assemblée générale des actionnaires ;
- **10 juin 2021**
Le conseil d'administration a décidé de l'attribution d'actions gratuites conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 15 juin 2018 ;
- **29 juin 2021**
Nomination de M. Paul Georges Lebre au poste de Président-Directeur Général.
Nomination de M. Sung Ming Lun au poste de Directeur Général Délégué
- **26 juillet 2021**
Le conseil d'administration a décidé d'émettre des Bons d'émission d'obligations remboursables en actions ;
- **23 septembre 2021**
Le conseil d'administration a présenté les comptes semestriels de 2021.

1.2. Direction générale

Il est précisé que depuis le 29 juin 2021, le Président Directeur Général est M. Paul Georges Lebre. M. Ming Lun Sung est désormais Directeur Général Délégué. Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de la Société ne sont pas dissociées. Elles sont confiées à M. Paul Georges Lebre.

2. Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

2.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, aucun dispositif de rémunération ou avantage au bénéfice des administrateurs n'est prévu, autre que la rémunération allouée aux administrateurs décrites à la section 1.1.iii ci-dessus, s'agissant de Monsieur Ming Lun Sung, les rémunérations qui lui sont accordées au titre de son mandat de Président Directeur Général puis Directeur Général Délégué. S'agissant de Monsieur Paul Georges Lebre et de Madame Chantal Thibaut, des salaires et traitements perçus dans le cadre de contrats de travail antérieurs à leur entrée au conseil d'administration, étant rappelé que M. Paul Georges Lebre a été nommé Président Directeur Général le 29 juin 2021.

Tableau 1 sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2019 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2020 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2021 (montants en euros)
M^{me} Sandrine Brèche			
Rémunération en tant qu'administratrice*	5 000	5 000	5 000
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
M^{me} Chantal Tibaut			
Rémunération en tant qu'administratrice*	12 000	10 000	10 000
Autres rémunérations**	28 490	Néant	Néant
M. Paul Georges Lebre			
Rémunération en tant qu'administrateur*	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations**	147 227	127 590	Néant ¹
M. Ming Lun Sung			
Rémunération en tant qu'administrateur*	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant

* Il est précisé que le montant des jetons de présence correspond à un montant brut avant retenue fiscale prélevée à la source par l'entreprise.

** Rémunérations versées au titre d'un contrat de travail (montants bruts) à laquelle s'ajoute l'attribution gratuite d'actions décrites à la section 2.3.2 ci-dessous.

¹ Paul Georges Lebre a été nommé Président-Directeur Général le 29 juin 2021. La rémunération perçue au cours de l'exercice 2021 a été présentée en totalité dans le tableau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

2.2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux dirigeant	Montants versés au cours de l'exercice 2019 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2020 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2021 (montant en euros)
M. Paul Georges Lebre			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant	164 157
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant	Néant
Total	Néant	Néant	164 157
M. Sung Ming Lun			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	21 600	57 292	60 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant	Néant
Total	21 600	57 292	60 000

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Paul Georges Lebre	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
M. Paul Georges Lebre	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions gratuites définitivement acquises durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Paul Georges Lebre	09 juin 2020	1 502 070	Néant	09 juin 2021	09 juin 2022	Néant

Rémunérations variables pluriannuelles

Nom du dirigeant mandataire social	Exercices
M. Paul Georges Lebre	Néant

Autres informations en matière de contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite et d'autres engagements pris par la Société envers les dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Paul Georges Lebre Président-Directeur général Début de mandat : 29 juin 2021 Fin de mandat : 2026		X		X		X		X

* c'est-à-dire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

2.3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital social

2.3.1. Détention d'actions de la Société

A la date du 31 mars 2022, M. Georges Lebre détient 7 441 369 actions CIBOX, soit 5,94 % du capital et 8,86 % des droits de votes théoriques de la Société et 9,33 % de droits de votes exerçables de la Société (sur la base d'un capital composé de 125 409 009 actions représentant 143 903 710 droits de vote (droits de vote théoriques calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) et 136 661 508 droits de vote exerçables).

A la même date, M. Ming Lun Sung détient 7 417 149 actions CIBOX, soit 5,92 % du capital et 9,87 % des droits de vote théoriques de la Société et 10,40 % de droits de vote exerçables de la Société (sur la base d'un capital composé de 125 409 009 actions représentant 143 903 710 droits de vote (droits de vote théoriques calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) et 136 661 508 droits de vote exerçables).

2.3.2. Actions attribuées gratuitement

Aucune actions gratuites n'ont été attribuées au cours de l'exercice 2021. Cependant 1 737 392 actions gratuites ont fait l'objet d'une acquisition définitive sur l'exercice 2021.

2.3.3. Options de souscription ou d'achat d'actions

A la date du présent Rapport Annuel Financier, la Société n'a pas procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

2.4. État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes étroitement liées sur les titres de la Société

A la date du Rapport Annuel Financier et au cours des trois derniers exercices (2019, 2020 et 2021), la Société a été destinataire des déclarations suivantes effectuées dans le cadre de l'article 19 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 et de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier :

Nom du déclarant : **Chantal Tibaut**
Fonctions : Administratrice

Date de l'opération : 30 septembre 2019

Date de la déclaration : 2 octobre 2019

(Avis AMF n° 2019DD644063)

Nature de l'opération : acquisition définitive d'actions gratuites

Montant de l'opération : 1 968 euros
(Prix unitaire de 0,0984 euro)

Nom du déclarant : **Paul Georges Lebre**
Fonctions : Administrateur et Directeur Général Adjoint

Date de l'opération : 30 septembre 2019

Date de la déclaration : 2 octobre 2019
(Avis AMF n° 2019DD644064)

Nature de l'opération : acquisition définitive d'actions gratuites

Montant de l'opération : 246 000 euros
(Prix unitaire de 0,0984 euro)

Nom du déclarant : **Paul Georges Lebre**
Fonctions : Président Directeur Général

Date de l'opération : 24 juin 2021

Date de la déclaration : 29 juillet 2021
(Avis AMF n° 2021DD766078)

Nature de l'opération : acquisition définitive d'actions gratuites

Montant de l'opération : 308 675 euros
(Prix unitaire de 0,2055 euro)

Nom du déclarant : **Paul Georges Lebre**
Fonctions : Président Directeur Général

Date de l'opération : 30 juillet 2021

Date de la déclaration : 30 juillet 2021
(Avis AMF n° 2021DD766237)

Nature de l'opération : Prêt d'actions

Volume de l'opération : 625 000 actions
(Prix unitaire de 0,000 euro)

Nom du déclarant : **Sung Ming Lun**
Fonctions : Directeur Général Délégué

Date de l'opération : 04 août 2021

Date de la déclaration : 04 août 2021
(Avis AMF n° 2021DD766904)

Nature de l'opération : Prêt d'actions

Volume de l'opération : 625 000 actions
(Prix unitaire de 0,000 euro)

2.5. Fonctionnement des organes d'administration et de direction conflits d'intérêts

2.5.1. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté, le 24 octobre 2017, un règlement intérieur prévoyant les droits et obligations des administrateurs. Le règlement intérieur précise ou complète certaines dispositions législatives, réglementaires ou statutaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration.

Le règlement intérieur a notamment rappelé les restrictions et obligations en matière d'opérations sur les titres CIBOX applicables aux membres du conseil d'administration ainsi que l'obligation de conservation au nominatif pur ou administré des titres de la Société détenus par tout membre du conseil.

Il renforce aussi les obligations en matière de diligence, d'assiduité, de confidentialité, de prévention des conflits d'intérêts et de loyauté qui sont applicables à chaque administrateur.

2.5.2. Code de gouvernement d'entreprise

Depuis le 13 mars 2018, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext disponible sur le site internet de Middlednext dans la section Texte de référence gouvernance. La Société respecte l'ensemble des recommandations du code Middlednext à l'exception de la recommandation n°3 en matière de composition du conseil d'administration en ce qui concerne le nombre minimum de membres indépendants (le code préconise la présence de deux membres indépendants ainsi qu'un ratio d'indépendants approchant 50%). Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère qu'à la date du présent rapport annuel financier, sa composition est équilibrée, et que le conseil d'administration est composé de membres expérimentés soucieux de l'intérêt social.

2.5.3. Comité d'audit et comités spécialisés

Compte tenu de la taille réduite de la Société, il a été décidé de confier les missions du comité d'audit au conseil d'administration. A ce jour, le conseil d'administration de la Société ne dispose pas d'un autre comité spécialisé (nomination, rémunération etc). Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère que la mise en place de ces comités n'est pas nécessaire. Lorsque le conseil d'administration sera amené à exercer les missions confiées au comité d'audit, il sera alors présidé par Madame Sandrine Brèche, administratrice indépendante.

2.5.4. Administrateurs indépendants

Le conseil d'administration du 13 mars 2018 a statué sur l'indépendance de ses membres. A la date du Rapport Annuel Financier, le conseil d'administration de la Société a estimé qu'un seul de ses membres pouvait être considéré comme remplissant les critères d'indépendance fixés par le code Middlednext. Par conséquent, le conseil d'administration ne comporte qu'un seul membre indépendant (Madame Sandrine Brèche) parmi les cinq membres composant le conseil.

2.5.5. Procédures de contrôle interne

Des procédures de contrôle interne vont être mises en place sous le contrôle du Président-Directeur général de la Société afin d'accompagner la croissance du groupe et la complexification éventuelle des opérations. L'objectif sera ainsi de :

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- réduire les délais de production d'une information comptable et financière fiable ;
- renforcer les procédures internes de contrôle et les formaliser ;
- d'une manière générale, mettre en place des procédures et des outils afin d'améliorer l'existant et d'anticiper les problématiques engendrées par le développement du groupe.

La comptabilité est réalisée en interne avec l'aide de prestataires externes (cabinet d'expertise-comptable, conseil juridique). Les fonctions suivantes : recherche de fournisseurs qualifiés, négociation avec les transporteurs, négociation avec les prestataires de services après-vente sont remplies par le Président-Directeur général sous le contrôle du conseil d'administration.

2.5.6. Détention du capital de la Société par les mandataires sociaux

Chacun des administrateurs détient au moins une action de la Société conformément aux statuts de la Société (article 16.3). Conformément au règlement intérieur mis en place par le conseil d'administration, tous les administrateurs doivent inscrire leurs actions CIBOX au nominatif.

2.5.7. Conflits d'intérêts au niveau des membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs a été sélectionné en tant que membre du conseil d'administration ou en tant que membre de la direction générale.

2.5.8. Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

L'évaluation des conventions courantes est effectuée annuellement par la Société, qui en rend compte au Conseil d'Administration de façon annuelle.

Les conventions qualifiées de conventions réglementées sont détaillées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant page 86 du présent Rapport Annuel Financier.

2.5.9. Déclarations concernant la direction générale et les organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus. En outre, à la connaissance de la Société, aucun des membres du conseil d'administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de la sanction rendue par l'AMF en juillet 2018 à l'égard du Président de CIBOX, M. Ming Lun Sung.

2.5.10. Participation aux assemblées générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société au moins trois jours avant l'assemblée. Il peut participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance.

Conformément aux dispositions légales, un avis de réunion est publié au moins 35 jours calendaires avant l'assemblée et la première convocation à la date d'assemblée est d'au moins quinze jours avant l'assemblée. En pratique, la Société publie un avis de réunion valant avis de convocation au bulletin des annonces légales et obligatoires ainsi que dans un journal d'annonces légales.

Les modalités de participation aux assemblées générales sont décrites dans les avis de convocation aux assemblées générales et à l'article 24 et suivants des statuts de la Société.

2.5.11. Mesures anti-OPA et droits de vote double

La Société ne dispose d'aucune mesure lui permettant de faire obstacle à une offre publique d'acquisition non sollicitée. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison de la détention d'actions anciennes en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, conformément à l'article L. 22-10-46 du code de commerce. Ce dispositif (droit de vote double « légal ») introduit par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 est susceptible de retarder une prise de contrôle rampante, sans toutefois constituer véritablement une mesure anti-OPA.

A la date du présent rapport, il n'existe (i) aucun accord significatif conclu par la Société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle, (ii) aucun accord prévoyant le versement d'indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés prévoyant le versement d'indemnités en cas de démission, licenciement ou toute autre motif de perte de fonction résultant d'une offre publique d'acquisition.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires entre les trois actionnaires agissant de concert stipule certaines obligations en matière de transfert d'actions, d'exercice de droits de vote, de nomination des dirigeants et mandataires et de modifications statutaires.¹¹

2. Rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration a arrêté le présent rapport au cours de sa réunion du 21 avril 2022. Ce rapport est établi en vue de présenter les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable au Président-directeur général en raison de son mandat. En effet, depuis la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2, les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de soumettre ces questions au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

La rémunération du dirigeant mandataire social est déterminée par le conseil d'administration selon les principes suivants :

- Cette rémunération est déterminée en cohérence avec la rémunération des salariés de la Société. Elle est appréciée en tenant compte de l'ensemble de ses composantes (rémunération fixe et avantage en nature) ;
- La rémunération du dirigeant mandataire social est régulièrement revue dans le contexte de l'évolution de la situation de la Société ;

La rémunération du dirigeant mandataire social est soumise à l'assemblée générale ordinaire dans le cadre des deux scrutins suivants :

- un vote *ex ante*, sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au dirigeants mandataires sociaux; L'approbation de ces rémunérations est requise pour toute modification des éléments et à chaque renouvellement des dirigeants mandataires sociaux ;
- un vote *ex post*, organisé l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération, sur les montants de la rémunération versée ou attribuable au titre de l'exercice précédent et visant chaque dirigeant ; Ce vote conditionne le versement des éléments variables ou exceptionnels de rémunération au titre de l'exercice précédent.

Il est rappelé que les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-directeur général pour l'exercice 2021 ont été approuvés dans le cadre du vote ex ante par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 (résolution n°6) et n'ont pas été modifiés depuis lors. Il est cependant précisé qu'en date du 29 juin 2021, M. Paul Georges Lebre est devenu Président Directeur Général et qu'à cette même date M. Ming Lun Sung, anciennement Président Directeur Général, est devenu Directeur Général Délégué. Un vote ex post doit avoir lieu l'année suivante l'approbation de ces principes et critères.

Pour l'exercice 2022, il est prévu que le Président-Directeur Général reçoive une rémunération fixe de 180 000 euros.

Dans le cadre du vote ex post, il vous est demandé d'approuver lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022 la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du code de commerce. Néanmoins, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient pas d'éléments de rémunération variables et exceptionnels.

¹¹Cf avis AMF https://echanges.dila.gouv.fr/OPENDATA/AMF/307/2017/12/FC307223084_20171221.pdf

Président-directeur général

Rémunération fixe :

Le Président-directeur général a perçu 164 157 euros au titre de l'exercice 2021, contre une rémunération de 0 en 2020¹.

Rémunération variable :

La rémunération du Président-directeur général ne comporte pas de part variable.

Directeur Général Délégué

Rémunération fixe :

Le Directeur Général Délégué a perçu 60 000 euros au titre de l'exercice 2021, contre une rémunération de 57 292 en 2020.

Rémunération variable :

La rémunération du Président-directeur général ne comporte pas de part variable.

Administrateurs

Concernant les administrateurs, pour l'exercice 2021, il est prévu d'allouer aux administrateurs une somme de 15 000 euros à répartir entre eux.

Dans le cadre du vote ex post, il vous est demandé d'approuver lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022 la politique de rémunération applicable aux administrateurs en 2021 :

Rémunération globale versée en 2021 : 15 000 euros.

Le Conseil d'Administration effectue une répartition entre ses membres de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale en rémunération de leur activité. Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains administrateurs, et peut ainsi ne pas être égalitaire.

Fait à Alfortville, Le 21 avril 2022

¹Paul Georges Lebre a été nommé Président-Directeur Général le 29 juin 2021. La rémunération perçue au cours de l'exercice 2021 a été présentée en totalité dans le tableau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

3. Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité

Autorisations ou délégations financières en cours de validité à la date du Rapport Annuel Financier :

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
Attribution gratuite d'actions				
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.	29 juin 2020 (résolution n°20)	38 mois (29 août 2023)	5% du capital social, pouvant être porté à 30% lorsque l'attribution bénéficie à l'ensemble des membres du personnel salarié	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves				
Autorisation d'augmentation le capital par incorporation de réserves, bénéfice, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	29 juin 2020 (résolution n°11)	26 mois (29 août 2022)	Non applicable	Néant
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°12)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17)	Émission de 112 727 740 BSAR permettant au maximum l'émission de 14 090 967 actions en cas de conversion de l'intégralité des BSAR émis
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) hors L411-2 I du code de commerce				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°13)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17)	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) L411-2 I du code de commerce				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2020 (résolution n°14)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17)	Néant

Fixation du prix d'émission, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an

Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'AG	29 juin 2020 (résolution n°15)	26 mois (29 août 2022)	Non applicable	Néant
--	-----------------------------------	---------------------------	----------------	-------

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de personnes)

Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2021 (résolution n°15)	18 mois (29 décembre 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	600 bons donnant accès à 600 ORA (1,5 million)
---	-----------------------------------	-------------------------------	---	--

Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29 juin 2020 (résolution n°17)	26 mois (29 août 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	Néant
--	-----------------------------------	---------------------------	---	-------

Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29 juin 2021 (résolution n°16)	28 mois (29 décembre 2022)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 16, 17) et/ou 15 millions de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°12, 13, 14, 14, 16, 17)	Néant
--	-----------------------------------	-------------------------------	---	-------

Augmentation de capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Autorisation d'émettre en rémunération d'apports en nature	29 juin 2020 (résolution n°18)	26 mois (29 août 2022)	10% du capital social et/ou 2 millions de titres de créances	Néant
--	-----------------------------------	---------------------------	---	-------

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	29 juin 2021 (résolution n°17)	26 mois (29 août 2023)	1% du capital social	Néant
---	-----------------------------------	---------------------------	----------------------	-------

Harmoniser les statuts

Mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions législatives et réglementaires	29 juin 2021 (résolution n°14)	18 mois (29 décembre 2022)	Non applicable	Néant
---	-----------------------------------	-------------------------------	----------------	-------

Rachat par la société de ses propres actions				
Rachat par la société de ses propres actions	29 juin 2021 (résolution n°13)	18 mois (29 décembre 2022)	4 514 978 euros, en nominal et/ou 11 287 446 titres	Néant
Annulation des actions rachetées par la société				
Annulation d'actions rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce	29 juin 2021 (résolution n°14)	18 mois (29 décembre 2022)	Non applicable	Néant
Regroupement d'actions composant le capital de la société				
Autorisation de regrouper des actions composant le capital de la société de telle sorte que 50 actions d'une valeur nominale de 0,02€ chacune seront échangées contre une action nouvelle d'une valeur nominale de 1€	29 juin 2021 (résolution n°19)	12 mois (29 juin 2022)	N/A	Néant

Fait à Alfortville, Le 21 avril 2022

COMPTES ET ANNEXES

1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2021.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2021

2.1. Bilan actif

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	786	607
Amortissement	-396	-354
Total immobilisations incorporelles	390	253
Autres immobilisations corporelles	973	788
Amortissement	-735	-635
Total immobilisations corporelles	238	153
Autres participations	317	317
Provision	-317	-317
Autres immobilisations financières	302	318
Total immobilisations financières	302	318
Total actif immobilisé	930	724
Stocks	1 294	1 610
Avances et acomptes	999	0
Clients et comptes rattachés	5 928	4 249
Autres créances	272	272
Charges constatées d'avance	13	2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 773	6 282
Total actif circulant	14 279	12 415
Total actif	15 209	13 139

2.2. Bilan passif

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	2 377	2 256
Prime d'émission	2 742	2 381
Réserves et report à nouveau	719	10
Résultat de l'exercice	-309	744
Total des capitaux propres	5 529	5 391
Provisions pour risque	56	0
Emprunt obligataire remboursable en actions	1 038	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 194	6 130
Fournisseurs et comptes rattachés	2 974	1 163
Dettes fiscales et sociales	418	423
Autres dettes	0	32
Total dettes et provisions	9 680	7 748
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	15 209	13 139

2.3. Compte de résultat

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	16 042	14 510
Autres produits et reprises de provision	115	12
Total des produits d'exploitation	16 157	14 522
Achats consommés	12 775	11 468
Variation de stocks	-321	-571
Marge brute	3 703	3 625
Taux de marge brute	23%	25,0%
Autres achats et charges externes	2 125	1 680
Impôts et taxes	51	33
Salaires, traitements et charges sociales	1 378	1 062
Dotation aux amortissements et provisions	174	250
Autres charges	12	116
Total charges d'exploitation	16 194	14 038
Résultat d'exploitation	-37	484
Produits financiers	11	163
Charges financières	-219	-324
Résultat financier	-208	-161
Produits exceptionnels	8	431
Charges exceptionnelles	-72	-10
Résultat exceptionnel	-64	421
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	-309	744
Résultat net par action en euros	-0.003	0,006

2.4. Tableau de financement

En K€	du 01-01-2021 au 31-12-2021	du 01-01-2020 au 31-12-2020
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	-309	744
Dotation aux amortissements des immobilisations	159	153
Variation de stocks	321	-571
Variation des clients et comptes rattachés	-1 679	-2 824
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	-1 010	1 112
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 811	153
Variation des dettes fiscales et sociales	-5	230
Variation des autres dettes	-32	32
Dotation (reprise) de provision	-1	414
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-745	-557
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-179	-19
Acquisition d'immobilisations corporelles	-185	-169
Acquisition d'immobilisations financières	-178	-178
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	16	0
Total flux de financement généré par les investissements	-348	-366
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital	121	1
Augmentation de la prime d'émission	361	-33
Souscription d'obligations remboursables en actions (ORA)	1 500	0
Remboursement en actions des ORA	-462	0
Variation des emprunts	-936	5 312
Total flux de financement générés par les moyens de financement	584	5 280
Total flux de financement utilisés pendant la période	-509	4 357
Disponibilités au début de la période	6 282	1 925
Disponibilités à la fin de la période	5 773	6 282
	-509	4 357

2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	1 983	1 983	2 255	2 256	2 377
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	99 151	112 729	112 779	118 835
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer : - par convention d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	15 372	16 824	7 024	14 510	16 042
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 069	517	-258	1 148	89
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provision	458	398	6	744	-309
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes attribués					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	3,5	5,5	9	16,6	19,6
Montant de la masse salariale (en K€)	143	241	543	756	940
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales (en K€)	63	93	228	306	439

2.6. Annexe aux comptes annuels

Note 1. Événements significatifs

La société a émis 600 obligations Remboursables en Actions d'une valeur nominale de 2 500€ soit un total de 1 500 milliers d'euros, dont une partie a déjà été remboursé en action pour un 462 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 2. Établissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4. Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Pour rappel depuis le 31/12/2017, le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés et non plus en résultat financier.

3.8. Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la valeur brute des stocks s'élève à 1 491 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 197 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nettes de 1 294 milliers d'euros.

Note 4. Note sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Outillage industriel	736 546	184 253		920 799
Agencements	13 039			13 039
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	29 460	599		30 059
Total	788 212	184 852		973 064

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Outillage industriel	584 656	98 569		683 225
Agencements	11 876	388		12 264
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	29 211	1 614		30 825
Total	634 910	100 571		735 481

4.2. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

Les nouveaux éléments d'actif incorporel proviennent essentiellement des droits de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité.

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros qui ont été provisionnés à 100 %.

Le solde du poste correspond à un prêt au personnel pour 20 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 40 milliers d'euros et un dépôt de garantie versé à Facto France pour 242 milliers d'euros dans le cadre de l'affacturage.

4.4. Autres créances

Les autres créances sont constituées des crédits d'impôt CICE 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 pour 42 milliers d'euros et d'un montant de 230 milliers d'euros versé à titre conservatoire à l'Administration dans le cadre d'un contrôle fiscal. Cibox conteste toujours le bien-fondé de ce redressement et a saisi le tribunal administratif.

4.5. Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en K€) :

	31-12-2020	31-12-2021
Titres CIBOX	830	793
Titres nets DMS	589	423
Banque	4 863	4 557
Total	6 282	5 773

La société détient au 31 décembre, la société détient 337 007 titres de la société DMS pour une valeur brute de 892 milliers d'euros provisionnés pour un montant de 469 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 423 milliers d'euros ;

Par ailleurs, la société détient 7 242 202 de ses propres titres au 31 décembre 2021, pour une valeur brute de 830 milliers d'euros provisionnés à hauteur de 37 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 793 milliers d'euros.

4.6. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres en euros se décompose comme suit :

	31-12-2019	Augmentation	Diminution	31-12-2020	Augmentation	Diminution	31-12-2021
Capital social	2 254 555	1 034		2 255 589	121 109		2 376 698
Primes d'émission	2 414 457	11 890	45 638	2 380 709	435 993	75 184	2 741 518
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	31 695			31 695			31 695
Report à nouveau	-52 173	6 258		-45 915	743 519	34 748	662 856
Résultat de la période	6 258	743 519	6 258	743 519	-309 085	743 519	-309 085
Total	4 678 983	762 701	51 896	5 389 788	991 536	853 451	5 527 873

Au cours de l'exercice 2021, des BSAR ont été exercés, entraînant une augmentation de capital de 4 341 euros, assortie d'une prime d'émission de 49 919 euros.

Également, 1 737 392 actions gratuites ont été distribuées à certains salariés, représentant une augmentation de capital de 34 748 euros.

Enfin, des Obligations Remboursables en Actions ont été émises pour un montant de 1 500 000 euros figurant en dettes financières. Au 31 décembre 2021, un montant de 462 500 euros a été remboursé correspondant à 4 101 016 actions, soit une augmentation de capital de 82 020 euros et 380 480 euros de prime d'émission.

Les frais liés à ces différentes augmentations de capital ont été imputés sur la prime d'émission.

Le capital est composé de 118 834 916 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

4.7. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

en k EUR	31-12-2020	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2021
Provision sur stocks	199	15	16		198
Provision risque et charges	0	56			56
TOTAUX	199	71	16		254

La provision pour risque et charges correspond à un ancien redressement Urssaf.

4.8. Emprunts et dettes financières

La société a mis en place en 2017 un contrat d'affacturage. Le montant tiré au 31 décembre 2021 s'élève à 3 495 milliers d'euros. Il s'agit d'une dette à moins d'un an.

La société avait également obtenu un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1 700 milliers d'euros dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, non encore amorti.

Enfin, la société a émis 600 obligations Remboursables en Actions d'une valeur nominale de 2 500€ soit un total de 1 500 milliers d'euros, dont une partie a déjà été remboursée en actions pour un montant de 462 milliers d'euros.

4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 200 milliers d'euros et des dettes sociales de 218 milliers d'euros.

4.10. Etat des créances et dettes avec des Sociétés liées

Néant.

Note 5. Note sur le compte de résultat

3.1. Chiffres d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 16 042 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 4 308 milliers d'euros.

3.2. Transfert de charges

Il s'agit essentiellement de remboursement d'assurance pour 80 milliers d'euros.

3.3. Résultat financier

Le résultat financier de -208 milliers d'euros est essentiellement constitué de la provision pour dépréciation des titres DMS et Cibox pour 184 milliers d'euros.

3.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de -64 milliers d'euros est constitué essentiellement de charges sur exercices antérieurs pour 5 milliers d'euros et d'une provision pour risque social à hauteur de 56 milliers d'euros.

3.5. Résultat par action après dilution

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi :

- résultat net moyen par action en euros : -0,003 €
- résultat net dilué par action en euros : -0,003 €

Note 6. Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2021, la société Cibox bénéficie d'un déficit reportable de 34,2 millions d'euros.

Note 8. Effectif

L'effectif moyen de l'année 2021 s'est élevé à 19,58 personnes.

Note 9. Engagements hors bilan

Néant

Note 10. Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 224 milliers d'euros. Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant de 15 milliers d'euros

Note 11. Risque pays

Néant.

Note 12. Crédit-bail

Néant.

Note 13. Identité de la société consolidante

Néant.

Note 14. Honoraires versés au commissaire aux comptes

	M. Patrick Aubart	M. Patrick Aubart
En EUR	En 2020 (31/12/2019)	En 2021 (31/12/2020)
Commissariat aux comptes	40 000	40 000
Autres prestations	0	0
Total	40 000	40 000

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 2 376 698 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-I-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur- Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, nous étions dans la première année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

Ficadex-Jacques Colibert

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive

Société Anonyme au capital de 2 376 698 €

17, allée Jean-Baptiste Preux

94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 26 avril 2022
Le Commissaire aux Comptes
Ficadex-Jacques Colibert

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents accessibles au public

Des exemplaires du Rapport Annuel Financier sont disponibles sans frais auprès de CIBOX Inter@ctive, 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et celui de la Société (www.CIBOXcorp.com).

Pendant toute la durée de validité du présent Rapport Annuel Financier, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.CIBOXcorp.com) ou à son siège social :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi ;
- les rapports des commissaires aux comptes de la Société et les états financiers de la Société des trois derniers exercices.
- sur simple demande adressée à la Société, au siège social situé 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ;
- sur le site internet <http://www.CIBOXcorp.com>.

L'information réglementée telle que définie par l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société.

Calendrier de communication financière

Les prochaines dates de communication financière seront les suivantes :

- Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2022	21 juillet 2022
- Résultat du 1 ^{er} semestre 2022	22 septembre 2022
- Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2022	29 septembre 2022
- Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2022	13 octobre 2021
- Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2022	26 janvier 2023
- Résultats annuels 2022 et chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2023	20 avril 2023



CIBOX

YOUR MOBILITY PARTNER

RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2021

17 allée Jean-Baptiste Preux
94140 Alfortville
investisseurs@CIBOXcorp.com

